

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### LE SECRETARIAT GENERAL

##### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

##### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et  
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

##### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

##### Foot Animation

Alexandre OGHEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1751



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 28 mars 2023

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8-9
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	10
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	10-12
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	12-13
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ	13-14
COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES	14
COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL	14-15
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL (Configuration réglementaire)	15-16
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 8 MARS 2023	16-24
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	25

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



### ANNEXE 5

L'annexe 5 du Règlement Sportif du District a été mise à jour.

Pour la consulter,  
[cliquez ici](#)





## LA REMISE DU LABEL JEUNES ET DU LABEL DES ECOLES FEMMINES DE FOOTBALL AU F.C. FONTENAY-LE-FLEURY

*C'est dans le cadre de son « Vrai Foot Day », où des matches se sont succédés, au stade Descartes, du lever au coucher du soleil (de 6 H 43 à 19 H 08), que le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY s'est vu remettre officiellement, le dimanche 26 mars, par M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District et M. Christophe CONSIGLI, membre de la Commission Départementale des Labels, le Label Jeunes et le Label des Ecoles Féminines de Football qui lui ont été attribués au titre de la saison 2021 / 2022.*

*Le Label Jeunes, accordé pour 3 saisons, avec 3 niveaux (Espoir, Excellence et Elite), vise à inciter les clubs à se structurer, la Fédération souhaitant, par ce biais, développer le projet club autour de 4 axes :*

- ✓ *le projet associatif, visant à structurer le club pour obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, optimiser son attractivité et développer le mieux vivre ensemble,*
- ✓ *le projet sportif, visant à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquant(e)s et à déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus et d'entraînement,*
- ✓ *le projet éducatif, visant à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club,*
- ✓ *le projet d'encadrement et de formation, visant à évaluer les besoins en termes d'encadrement et à renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants.*

*Le Label Jeunes n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2021 / 2022, seulement 6 clubs Yvelinois ont été labellisés (50 en Ile de France, 482 en France) et seulement 21 clubs Yvelinois en sont actuellement détenteurs.*

*Le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY a reçu le Label Jeunes, au niveau Espoir, en présence de Mme Pascale RENAUD, Adjointe au Maire et de l'équipe dirigeante du club, dont M. Marc MALOISEL, son Président.*

*Mais le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY a également reçu, le même jour, le Label des Ecoles Féminines de Football.*

*Les clubs candidats au Label ont également l'obligation de respecter un ensemble de critères dits incontournables et le niveau du Label est déterminé en fonction d'exigences spécifiques sur ces critères incontournables.*

*Ces critères portent notamment sur des éléments sécuritaires, sur des effectifs minima de jeunes pratiquantes, sur l'organisation d'entraînements, de plateaux et de journées « Découverte », sur un minimum d'équipes engagées, sur l'application du Programme Educatif Fédéral, sur le niveau et la qualification de l'encadrement, parfois obligatoirement féminin.*

*Ce Label est accordé pour 3 saisons, avec 3 niveaux : Bronze, Argent et Or.*

*Comme le Label Jeunes, le Label des Ecoles Féminines de Football n'est pas galvaudé puisque, pour la saison 2021 / 2022, seulement 8 clubs Yvelinois ont été labellisés (68 en Ile de France et 565 en France) et seulement 22 clubs Yvelinois en sont actuellement détenteurs.*

*Le Label des Ecoles Féminines de Football a été décerné au F.C. FONTENAY-LE-FLEURY au niveau Bronze (17 en Ile de France, 188 en France).*

*Le District des Yvelines a tenu à remercier le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY, en particulier son Président, son équipe dirigeante, tous ses Educateurs et tous ses Dirigeants, pour tout ce qu'ils font pour que le Football des Jeunes et le Football Féminin vivent et continuent de se développer à FONTENAY-LE-FLEURY.*

*Le Président Jean-Pierre MEURILLON a, au nom de la Fédération Française de Football, exprimé au F.C. FONTENAY-LE-FLEURY toutes ses félicitations pour ce qu'il faut bien considérer comme des distinctions bien méritées.*

## FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District, les Trophées reçus la saison passée, au plus tard  
LUNDI 17 AVRIL 2023

**Finales Féminines à 8**  
**Samedi 10 juin 2023**

*Coupe Yvelines Seniors F à 8*  
VOISINS FC

*Coupe Yvelines U18 F à 8*  
VOISINS FC

**Finales à 11**  
**Dimanche 11 juin 2023**

*Coupe Yvelines Seniors*  
VOISINS FC

*Coupe Comité Seniors*  
VERNEUIL ENTENTE FOOT

*Coupe Yvelines Vétérans*  
Banque de France AS

*Coupe Yvelines Vétérans*  
BANQUE DE France AS

*Coupe Comité U18*  
VERSAILLES 78 FC

*Coupe Yvelines U16*  
VILLENNES ORGEVAL FC

*Coupe Comité U14*  
VERSAILLES 78 FC

*Coupe Yvelines U14*  
PLAISIROIS FO

*Coupe Yvelines Seniors F à 11*  
CARRIERES SUR SEINE US

**Finales Futsal**  
**Dimanche 21 mai 2023**

*Coupe Yvelines Futsal U13F*  
PARIS ST GERMAIN FC

*Coupe Yvelines Futsal U13*  
ST GERMAIN EN LAYE FC

*Coupe Yvelines Futsal U15F*  
PARIS ST GERMAIN FC

*Coupe Yvelines Futsal U14*  
CARRIERES SUR SEINE US

*Coupe Yvelines Futsal Seniors*  
VECTEUR SPORT

*Coupe Yvelines Futsal U16*  
LIMAY ALJ

*Pour rappel, le non retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 €  
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)*

MAJ 07/03/2023

## LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.  
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 27/03/23

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO. S. (CDA) (Visio) , P. DUPIN (Visio). P. GUILLEBEAUX (CD) MME RUPERT. PILLEMONT (CDA visio)

**Absents excusés** : L. JOUBERT (vice président).

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

### RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er RAPPEL

### VETERANS

D2-B DU 19/03/2023  
51623.2 TRAPPES ES 12 / LOUVECIENNES AS 12

### CDM

D2-U DU 19/03/2023  
54859.2 MAGNY 78 FC 6 / FONTENAY LE FLEURY FC 5

### U18

D2-B DU 19/03/2023  
50659.2 VALLEE 78 FC 1 / MAUREPAS AS 2

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE C DU 20/03/2023  
58216.2 SARTROUVILLE ES 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

## FORFAITS NON AVISÉS 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### FUTSAL

D1-U DU 25/03/2023  
52267.2 ROSNY S/SEINE CSM 1

## FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### U16

D4-B DU 26/03/2023  
52942.2 RACING CLUB CONFLANS 1

### FUTSAL

D1-U DU 25/03/2023  
52269.2 ST CYR AFC 1

## FORFAITS AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

### VETERANS

D5-B DU 26/03/2023  
54888.2 MONTESSON US 14

### FUTSAL

D2-U DU 23/03/2023  
54295.2 A.T.F.C. 2

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 09/04/2023

### VETERANS

D3-B  
51759.2 POIGNY LA FORET US 11 / MAGNY 78 F.C. 11

D4-C  
51956.2 CERNAY/BONN./US17 T. 11 / BUC FOOT AO 12

A JOUER LE 10/04/2023

### CRITERIUM DU LUNDI

PHASE 2 POULE A  
58197.1 VSCI 1 / BAILLY NOISY 1

A JOUER LE 30/04/2023

### SENIORS

D2-B  
50190.2 AUBERGENVILLE F.C. 1 / GARGENVILLE STADE 1

A JOUER LE 06/05/2023

### U14

D3-B  
52539.2 FONTENAY FLEURY F.C. 1 / BOIS D'ARCY A.S. 1

D4-A  
53315.2 AUBERGENVILLE F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

D4-D  
53529.2 VSCI 1 / ENT. MAULE - MAREIL 1

## FUTSAL SENIORS

D1-U  
52268.2 A.S.J.A 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

## MATCHES A PROGRAMMER

### SENIORS

D3-A  
50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2  
50216.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

### U18

D1-U  
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

### 45 ANS

POULE-A  
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1  
54241.2 ANDRESY F.C. 1 / BOUAFLE /FLINS ENT. 1  
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1  
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1  
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1  
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1  
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B  
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45  
54328.2 VILLEPREUX F.C. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1  
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1  
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1  
54346.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1  
54348.1 MAULOISE U.S. 1 / MAUREPAS AS 45  
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

### 518282 LOUVECIENNES AS

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.  
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 21/03/2023, l'équipe VETERANS 12 a disputé 1 rencontre :

### VET D2-B DU 26/03/2023 51628.2 LOUVECIENNES AS 12 / YVELINES US 11

Par ces motifs,  
**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LOUVECIENNES AS 12 VETERANS D2-B.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

\*\*\*\*\*

### 519112 LIMAY ALJ

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 21/03/2023, l'équipe VETERANS 11 a disputé 1 rencontre :

### VET D1-U DU 26/03/2023 51495.2 LIMAY ALJ 11 / HOUILLES AC 11

Par ces motifs,  
**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 11 VETERANS D1-U.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

\*\*\*\*\*

### 538192 FONTENAY ST PÈRE AS

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 21/03/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

### SEN D4-A DU 26/03/2023 50375.2 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / VINSKY FC 1

Par ces motifs,  
**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe FONTENAY ST PÈRE AS 1 SENIORS D4-A.**

Considérant que, depuis le 14/03/2023, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

### SEN D5-A DU 26/03/2023 53807.2 PORCHEVILLE FC 1 / FONTENAY ST PÈRE AS 2

Par ces motifs,  
**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe FONTENAY ST PÈRE AS 2 SENIORS D5-A.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

\*\*\*\*\*

### 581511 MANTES OLYMPIQUE FC

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 14/03/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

### SEN D5-A DU 26/03/2023 53808.2 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 2

Par ces motifs,  
**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE FC 1 SENIORS D5-A.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

## FORFAIT EQUIPE I (SENIORS, VETERANS, CDM, CRIT LUNDI SOIR)

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

### VETERANS

L'équipe 1 de LOUVECIENNES ayant fait forfait sur le match suivant :  
**ANCIEN R3-B DU 26/03/2023**

**25963.2 SURESNES JS 11 / LOUVECIENNES AS 11**

L'équipe 2 est automatiquement mise forfait sur le match du même jour et il s'agit d'un second forfait :

**VET D2-B DU 26/03/2023**

**51628.2 LOUVECIENNES AS 12 / YVELINES US 11**

### COURRIERS

#### 548862 ANDRESY FC

Le club et la mairie nous informent que les filets des buts de leur terrains en herbe ont été volés durant la nuit de samedi à dimanche sur leur complexe. Par conséquent, les 3 matchs suivants du dimanche n'ont pas pu se jouer :

**VET D3-A DU 26/03/2023**

**51691.2 ANDRESY FC 11 / VILLENES ORGEVAL 11**

**SEN D3-A DU 26/03/2023**

**50244.2 ANDRESY FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1**

**U18 D3-A DU 26/03/2023**

**54463.2 ANDRESY FC 11 / MUREAUX OFC LES 2**

Compte tenu du motif évoqué la commission dit match à reprogrammer.

### SENIORS

#### 541004 HOUILLES SO

Le club nous transmet un rapport concernant le match suivant et l'arrêt municipal transmis tardivement :

**SEN D1-U DU 26/03/2023**

**50046.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES SO 1**

La Commission prend note du courrier de HOUILLES SO et demande à LIMAY le jour et l'heure de la réception de l'arrêt municipal.

### VETERANS

#### 517482 VELIZY ASC

Courrier de VELIZY à propos du match suivant qui a été reporté du 12.03 au 09.04 car BONNIERES FRENEUSE avait un match contre le Variété Club de France le samedi 11.03.23.

**VET D1-U DU 09/04/2023**

**51483.2 VELIZY ASC 11 / BONNIERES FRENEUSE 11**

Le club demande de reporter le match à une date ultérieure.

La Commission a demandé aux deux clubs de s'entendre sur une date en informant le District de Football des Yvelines au plus tard le 31 mars 2023.

Les 2 clubs n'ont toujours pas trouvé de date commune et VELIZY sollicite à la Commission afin qu'une autre date soit choisie qui pourrait convenir aux 2 clubs.

**La Commission dit match à jouer le 30 avril 2023.**

#### 517863 VAUXOISE ES

Le club nous informe que les 2 matchs VETERANS suivants sont prévus le même jour à la même heure sur leur unique terrain :

**VET D3-A DU 02/04/2023**

**51656.2 VAUXOISE ES 11 / CROISSY US 11**

Sachant que ce match est au calendrier depuis le début.

**VET D5-A BIS DU 02/04/2023**

**54802.2 VAUXOISE ES 13 / JUZIERS FC 12**

Sachant que ce match a été reporté du 26.03.23 car VAUXOISE avait un week-end de cohésion prévu sur ce week-end là et que la Commission avait demandé l'accord du club adverse. JUZIERS avait répondu favorablement et les 2 clubs s'étaient mis d'accord sur la date du 02.04.23.

**Compte tenu du manque de dates de report, la commission impose les horaires suivants :**

- 9h pour la D3

- 11h30 pour la D5 (compte tenu du nombre de vestiaires)

### DEMANDES

#### FUTSAL

**D1-U DU 25/03/2023**

**52268.2 A.S.J.A. 1 / CHATOU FC 2**

Le club de CHATOU propose les nouvelles dates suivantes :

➤ Samedi 29.04

➤ Samedi 06.05

➤ Samedi 20.05

**Accord écrit de A.S.J.A. pour le 06.05.23.**

**La Commission donne son accord.**

### DEMANDES TARDIVES

**Ces demandes étant hors délais, la Commission applique l'amende de 18€ annexe 2 du RS DU DYF au club demandeur**

#### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE C DU 27/03/2023**

**58219.2 MAISONS-LAFFITTE FC 2 / IN AS 1**

Demande de IN AS pour reporter ce match à une date ultérieure.

**Accord écrit de MAISONS-LAFFITTE.**

**La Commission avait donné son accord et dit match à jouer le 24 avril 2023.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

### ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les matches du District..

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée.. Une connexion wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

### SENIORS

**D4-A DU 26/03/2023**

**50375.2 FONTENAY ST PERE AS 1 / VINSKY FC 1**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel du match.

La commission décide de ne pas sanctionner.

### VETERANS

**D1-U DU 26/03/2023**

**51492.2 MUREAUX O.F.C. LES 11 / PLAISIROIS F.O. 11**

Prix note du rapport du délégué officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de LES MUREAUX d'un avertissement et d'une amende de 30€.

### U16

**D1-U DU 12/02/2023**

**50742.2 BAILLY NOISY SFC 1 / MAUREPAS AS 1**

**RAPPEL** Pris note du rapport de MAUREPAS.

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de BAILLY NOISY d'un avertissement et d'une amende de 30€ et d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

### U14

**D2-B DU 11/03/2023**

**52439.2 CELLOIS C.S. 1 / MARLY LE ROI U.S. 1**

Pris note du rapport de CELLOIS.

La commission décide de ne pas sanctionner.

U14 D2-B DU 25/03/2023  
**52442.2 BAILLY NOISY SFC 1 / VOISINS F.C. 1**  
Pris note du rapport de BAILLY NOISY.  
La commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDE DE RAPPORT

### SENIORS

SE D1-U DU 26/03/2023  
**50047.2 USBS EPONE 1 / HOUILLES A.C. 2**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### VETERANS

D1-U DU 26/03/2023  
**51495.2 LIMAY ALJ 11 / HOUILLES A.C. 11**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-D DU 19/03/2023  
**52215.2 GUYANCOURT ES 12 / MAGNY 78 F.C. 12**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### U16

D3-B DU 19/03/2023  
**50838.2 HOUILLES A.C. 2 / CROISSY U.S. 1**  
**RAPPEL.** Pris note du rapport de HOUILLES AC.  
La commission rappelle que la feuille de matches FMI ou papier doit être établie avant le match.  
La Commission demande à CROISSY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D4-D DU 19/03/2023  
**53027.2 GUYANCOURT ES 2 / ELANCOURT O.S.C. 1**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### U14

D1-U DU 25/03/2023  
**52356.2 CONFLANS F.C. 1 / LIMAY ALJ 1**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 25/03/2023  
**52489.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / GARGENVILLE STADE 1**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-B DU 11/03/2023  
**52528.2 PORT MARLY C.S. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1**  
**RAPPEL.** La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/03/2023

**Présents :** MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, PLANQUE Jean-Pierre.

**Excusé :** M. LAUBY Henri-Claude

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### U14

D4D du 11/03/2023  
**25067479 - CHAMBOURCY ASM 1 / FOURQUEUX AS 1**  
Après lecture du mail de FOURQUEUX AS évoquant d'éventuels faits disciplinaires répréhensibles.  
La Commission :  
Transmet à la Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance.

## REPRISE DE DOSSIERS

### SENIORS

D4A du 12/03/2023  
**24561241 - BREVAL LONGNES FC 1 / MAGNANVILLE LFC 1**  
Demande d'évocation de BREVAL LONGNES 1 relative à la participation du joueur FIAZ Tayub, licence 254743381, de MAGNANVILLE LFC, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à MAGNANVILLE LFC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/03/2023 à 14h00

D5A du 13/03/2023  
**25139097 - JUZIERS FC 1 / VAUXOISE ES 2**  
Réserves de VAUXOISE ES relatives au traçage du terrain ;  
Après consultation du dossier transmis par VAUXOISE ES.

Après lecture des mails de JUZIERS FC :  
Réponse du club de JUZIERS FC : le traçage a été fait par un employé municipal le jeudi matin précédant le match, il était visible le jour du match.  
Réponse de l'Arbitre bénévole de JUZIERS FC : le traçage était suffisant, il n'y a pas eu de contestation par rapport au traçage, à aucun moment je n'ai été sollicité pour parfaire le traçage, sinon

j'aurais demandé au club de JUZIERS FC d'intervenir, le club ayant le matériel à disposition.  
Pour information, le délai de 45 minutes évoqué par VAUXOISE ES s'applique au classement d'un terrain (article 39.1 et 2), concernant le traçage il convient de retenir l'article 39.3 du Règlement Sportif du DYF.

En conséquence, La Commission retient les déclarations du club recevant et dit qu'il n'y a pas matière à appliquer l'article 40.2 du Règlement Sportif du DYF (match perdu par erreur administrative).

**Réserves recevables mais non fondées.**  
La Commission confirme le résultat du match :  
**JUZIERS FC 1 / VAUXOISE ES 2 - 2/2**

**Débit :** 43.50€ à VAUXOISE ES  
**MOTIF :** Droit de réserves (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

D5B du 12/03/2023  
**24587483 - FOURQUEUX AS 2 / MONTESSON US 2**  
Réclamation de MONTESSON US 2 relative à la participation du joueur WEMBO Etienne de FOURQUEUX AS, dont la licence 25435833865 serait invalide.

La Commission transmet à FOURQUEUX AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/03/2023 à 14h00

D5C du 19/03/2023  
**25142976 - FEUCHEROLLES USA 1 / PORT MARLY CS 1**  
Suivi du dossier par la Commission suite aux infractions répétées commises par le club de PORT MARLY CS (voir journal DYF 1750)

Constatant :  
Que le joueur **DIAKITE Moussa** possède une licence n°2547477403 de catégorie U17 enregistrée le 30/09/2022, ne bénéficie pas du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF, il ne peut donc pas évoluer en catégorie seniors.  
Considérant qu'en l'espèce, M. DIAKITE Moussa a participé à la rencontre en rubrique.

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements, sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :

**Match perdu par pénalité à PORT MARLY CS 1 (- 1 point, 0 but), FEUCHEROLLES USA conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 2 buts)**

**Débit :** 43.50€ à PORT MARLY CS  
**MOTIF :** Droit d'évocation (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

**Amende administrative :** 25€ à PORT MARLY CS  
**MOTIF :** Participation irrégulière d'un joueur (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

La Commission attire l'attention du club de PORT MARLY CS au regard de lourdes sanctions qui seront appliquées en cas de récurrence, le joueur n'étant pas médicalement autorisé à pratiquer en catégorie seniors.

## U14

**D4A du 11/03/2023**

**24928561 - ACHERES CS 1 / MAGNANVILLE LFC 1**

Aucune réserve n'apparaît sur la FMI, toutefois MAGNANVILLE LFC, par mail en date du 11/03/2023 à 14h39, évoque un bug informatique et demande de prendre en compte la réserve.

La Commission a demandé à :

- M. KADDOURI Abdessamad, licence 254674520, arbitre bénévole d'ACHERES CS,

- M. DAHAL Abdelmalek, licence 2544471301, dirigeant-responsable d'ACHERES CS,

de préciser les démarches administratives d'avant match, notamment si MAGNANVILLE LFC a déposé ou souhaité déposer une réserve, si oui quelle en était la teneur.

Après lecture de la réponse de M. DAHAL Abdelmalek qui précise que le fonctionnement de la tablette ne doit pas être en cause, elle a fonctionné normalement jusqu'à sa clôture.

Il dit également que Mme la Présidente de MAGNANVILLE LFC a évoqué la pose d'une réserve.

Après étude, la Commission ne peut écarter l'hypothèse d'une mauvaise manipulation de la tablette par le MAGNANVILLE LFC et instruit le dossier en réclamation au regard du mail de MAGNANVILLE LFC.

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre **dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** »

Après vérification :

Le joueur FLEURAL Mathéo est détenteur d'une licence mutation hors-période 2547476772 délivrée le 16/11/2022

Le joueur EL JAOUHARI Hocine est détenteur d'une licence mutation hors-période 9602503090 délivrée le 26/01/2023

Constatant que ces deux joueurs ont également participé aux rencontres suivantes :

- ACHERES CS 1 / ROSNY S/ SEINE CSM 1 du 04/02/2023 (n°24928541)

- SARTROUVILLE ES 2 / ACHERES CS 1 du 11/02/2023 (n°24928551)

**S'agissant de l'acquisition d'un droit indu, par infraction répétées aux règlements, au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :**

**ACHERES CS 1 / MAGNANVILLE LFC 1 du 11/03/2023 (n°24928561)**

**Match perdu par pénalité à ACHERES CS 1 (- 1 point, 0 but), MAGNANVILLE LFC 1 conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 3 buts)**

**SARTROUVILLE ES 2 / ACHERES CS 1 du 11/02/2023 (n°24928551)**

**Match perdu par pénalité à ACHERES CS 1 (-1 point, 0 but) SARTROUVILLE ES 2 conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 5 buts)**

Concernant le match :

- ACHERES CS 1 / ROSNY S/ SEINE CSM 1 du 04/02/2023 (n°24928541)

En application de l'article 147 des Règlements Généraux de la FFF :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Le match ci-dessus étant homologué la Commission ne peut pas revenir sur le résultat.

**Débit : 43.50€ à ACHERES CS**

**MOTIF :** Droit d'évocation (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

**Amende : 75€ (25x3) à ACHERES CS**

Motif : Participation irrégulière d'un joueur (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

Nota : Rémi FERREY n'a pas participé ni au débat ni à la délibération.

## AUDITION

### U16

**D4E du 05/03/2023**

**25269343 - VERSAILLES 78 FC 5 / MONTFORT / USY 1**

Dossier transmis par la Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance pour match arrêté

L'objet de l'audition était de déterminer les circonstances ayant amené l'arrêt de la rencontre et d'en déterminer les conséquences, les rapports transmis ne permettant pas de le faire.

Après audition de :

- M. SOUDIERE Pascal, président de MONTFORT L'AMAURY FC

- M. BOUSSAID Kamel, licence 2330020318, éducateur, dirigeant-Responsable de VERSAILLES 78 FC

Retenant que l'équipe de MONTFORT USY 1 a débuté le match avec 9 joueurs.

A la 55<sup>ème</sup> minute, 2 joueurs de MONTFORT USY 1, épuisés, ont demandé à sortir du terrain, l'équipe s'est donc retrouvée à 7 joueurs.

L'arbitre bénévole a arrêté le match sur le score de 14/0 en faveur de VERSAILLES 78 FC 5.

Considérant qu'une équipe de foot à 11, réduite à moins de 8 joueurs en cours de partie est déclarée battue par pénalité conformément à l'article 23.2 du Règlement Sportif du D.Y.F.

En conséquence, la Commission dit :

**Match perdu par pénalité à MONTFORT-USY 1 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VERSAILLES 78 FC 5 (3 points, 14 buts)**

## TOURNOIS

VOISINS FC :

En retour, il n'y a pas de règlements dans les dossiers fournis.

Rappel : Il convient d'utiliser le document DYF sur le site du DYF.

CONFLANS FC :

Le 08/05/2023, les U10 participent au tournoi de CHOISY AU BAC (60)

# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 21 mars 2023

**Présents** : M. Laurent HOUIN (Comité de Direction), Laurent TESSIER, Paul DRAY

**Excusés** : MM Philippe DEBEAUPUIS, Victor SIMON (Représentant élu des arbitres au Comité de Direction), Miloud BOUTOUBA

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## Situation des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage, arrêté au 28 Février 2023

## SITUATION DES CLUBS

Après étude des pièces versées au dossier, la Commission confirme que les clubs figurant sur la liste ci-dessous sont, cette saison, en infraction avec le Statut de l'arbitrage. Ils sont par conséquent passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

## SANCTIONS FINANCIERES

**Les clubs ci-après sont sujets aux dispositions spécifiques adoptées lors du Comité de direction du 19 juin 1990**

### 1ère ANNEE D'INFRACTION

BLARU A.S.I. (548267) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 30€  
ESTRELLA VERSAILLES (531098) – VET D3 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 30€

### 3ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure  
s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

LES BOUGAINVILLE A.F.D.O.M. (532340) – VET D4 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 90€  
US SERBIE 78 (551934) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 90€

### 4ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure  
s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

POIGNY LA FORET US (530254) – VET D3 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 120 €

### 5ème ANNEE D'INFRACTION

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa  
place dès la fin de cette saison

CERNAY LA VILLE (531100) – VET D4 – (Manque 1 arbitre) Amende 120€

## SANCTIONS SPORTIVES Applicables à la saison 2023/2024

### 1ère ANNEE D'INFRACTION MOINS 2 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2023/2024

ESSART LE ROI A.G.S.(512131) – SENIORS D4 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 30€  
FC FONTANAY LE FLEURY (560297) – SENIOR D3 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 30€  
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE MANTES (580767) – SENIORS D4 –  
(Manque 1 arbitre) Amende 30€

### 2ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 4 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2023/2024

ST GERMAIN EN LAYE FC (550196) – SENIOR D3 – (Manque 1 arbitre )  
Amende 60 €  
VALLEE 78 FC (500737) – SENIORS D1 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 240 €

### 3ème ANNEE D'INFRACTION MOINS 6 JOUEURS « MUTATION » pour la saison 2023/2024

En outre, ne pourra accéder à la division supérieure  
s'il y a gagné sa place dès la fin de cette saison

ACHERES BENFICA A.P . (527469) CDM D1 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 90 €  
GARGENVILLE STADE – (517864) – SENIORS D2 – (Manque 1 arbitre)  
Amende 90 €  
JOUY EN JOSAS U.S. - (520522) – SENIORS D2 – (Manque 2 arbitres )  
Amende 180 €

**La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent s'assurer que leur (s) arbitre (s) ont bien effectué le nombre de matches nécessaires pour être en conformité avec l'article 34 du statut de l'arbitrage afin de ne pas être en infraction sur la liste qui sera publiée fin juin.**

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 20 mars 2023

**Présents** : MM. VIMONT (Président), PEDRO GOMES, COLOMBO, BOKOBZA, PATRIGEON,  
**Excusés** : MM. MERVAILLIE, HOUANT, JAMIN, EL MOSTEFA, NOYELLE, INACIO, LOUVEL, GABIER,

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## PLATEAUX U7

Les plateaux du 01/04 sont consultables en [cliquant ici](#).

### 850 108 du 01/04/23 : CERNAY LA VILLE AS

Le club nous rappelle qu'il a demandé à ne pas recevoir à cette date.  
Accord du club d'ABLIS FC SUD pour recevoir.  
**La Commission dit plateau à jouer à ABLIS. Remerciements.**

### 850 109 du 01/04/23 : MEZY/HARDRICOURT

Le club nous rappelle qu'il a demandé à ne pas recevoir à cette date.  
**La Commission demande aux clubs d'ISSOU AS, MEZIERES AJSL ou GARGENVILLE STADE si ils peuvent recevoir.**

## U9

### TRIEL AC

Courrier du club exprimant quelques doléances quant à la programmation des plateaux depuis le début de la saison. Il demande à être moins sollicité comme site d'accueil (50% du temps) et de faire des déplacements moins lointains à l'extérieur.

**La Commission prend note et vous propose d'inscrire moins d'équipe afin de modifier les clubs rencontrés**

### ROSNY CSM

Le club nous fait un retour sur le plateau qui s'est déroulé le samedi 25 mars au club du MANTOIS 78 FC, il nous dit que les rotations n'ont pas été optimales et qu'il n'y a pas eu de collation à la fin du plateau.

**La Commission prend note de votre retour mais vous précise que la collation est fortement conseillée mais non obligatoire.**

**Concernant les rotations, la commission demande au club du MANTOIS de bien suivre les fiches de rotation mises à disposition par le District.**

## CATEGORIE U11 U10-U11 ESPOIRS

### MUREAUX OFC 11 / VERNEUIL ENTENTE 11

Demande d'indulgence du club des MUREAUX OFC concernant l'anomalie de remplissage constatée sur la feuille de jonglerie du 11/03, expliquant que l'éducateur en charge ne s'était pas familiarisé avec l'épreuve.

**La Commission prend note, et vous demande d'indiquer les actions mises en œuvre afin d'éviter que cela ne se reproduise.**

### Infractions éducateurs

CLAYES SOUS BOIS USM : Absence du 18/03 excusée

## CHALLENGES PLATEAUX

Les plateaux du 01/04 sont consultables en [cliquant ici](#).

## CATEGORIE U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

### ACHERES CS / PARIS SAINT GERMAIN FC

Courrier du club du PARIS SAINT GERMAIN FC évoquant des problèmes rencontrés sur les rencontres du 25/03 à ACHERES CS. **La Commission transmet à la Commission de Discipline.**

## U12-U13 ESPOIRS

### HOUDANAISE REGION FC

L'éducateur en charge de l'équipe U13 nous informe ne plus faire partie du club désormais.

**La Commission prend note et demande au club une mise à jour de son éducateur sur l'équipe.**

### FONTENAY LE FLEURY FC

Le club nous fournit un arrêté municipal concernant l'occupation de ses terrains pour le samedi 1er avril, par conséquent, ses rencontres U12/U13 Espoirs ne pourront avoir lieu.

**La Commission dit les matches suivants à reporter :**

☒ 58352 : FONTENAY FLEURY FC 1 / NEAUPHLE 1 : A jouer le 22/04

☒ 58436 : FONTENAY FLEURY FC 11 / MONTESSON US 11 : A jouer le 08/04

### BAILLY NOISY SFC

Demande du club pour changer d'éducateur en U13.

**Après vérifications, la Commission donne son accord.**

### Infractions éducateurs

SARTROUVILLE ES 1 : Absence du 18/03 excusée

## FESTIVAL FOOT U13

Voici la liste des 16 clubs qualifiés pour la Finale Départementale du 8 avril prochain :

BOIS D'ARCY AS  
BOUAFLE FLINS ES  
CARRIERES S/S US  
CONFLANS FC  
HOUDANAISE REGION FC/VESGRE AS  
HOUILLES AC  
MANTOIS 78 FC  
MONTESSON US  
MONTIGNY LE BX AS  
MUREAUX OFC  
NEAUPHLE PONT. RC 78  
PARIS SAINT GERMAIN FC  
PLAISIROIS FO  
POISSY AS  
VERNEUIL ENTENTE  
VERSAILLES 78 FC

**Ces 16 clubs sont conviés à la réunion de présentation de l'évènement le jeudi 30 mars à 19h15 au siège du District.**

## FORFAIT NON AVISE

### U10-U13

**1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 11/03/23**

### U11

60293 : MONTESSON US 3  
59805 : ELANCOURT OSC 13

**Rencontres du 18/03/23**

### U13 Espoirs

38375 : TRAPPES ES 1

## FORFAIT AVISE

### U10-U13

**1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 25/03/23**

### U11

60305 : FONTENAY ST PÈRE AS 2

### U13

58800 : HOUILLES SO 3  
59151 : CONFLANS FC 2

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES U9

**2ème rappel avant amende  
Plateaux du 11/03/23**

860112 : HOUILLES AC (CONFLANS, CHATOU)  
860108 : LIMAY ALJ (ROSNY, GUERVILLE)

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### U11

**2ème rappel avant amende  
Rencontres du 11/03/23**

59813 : PLAISIROIS FO 13 / VERSAILLES 78 FC 13

### 1er rappel

**Rencontres du 18/03/23**

60323 BUC FOOT AO 2 - GUYANCOURT E.S. 3  
59620 VALLEE 78 F.C. 11 - CONFLANS RACING 11

### U12-U13 DTRAL

**Rencontres du xx/xx/xx  
1er rappel**

59072 ST ARNOULT F.C. 78 1 - LOUVECIENNES A.S. 1  
58801 VAUXOISE ES 1 - GUERVILLE ARNOUVILLE 1  
58836 VAUXOISE ES 2 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2  
59003 MAGNY 78 F.C. 1 - HAMBOURCY ASM 1  
58517 VILLENES ORGEVAL 2 - BAILLY NOISY SFC 2  
58552 VILLENES ORGEVAL 12 - BAILLY NOISY SFC 12  
58657 VOISINS F.C. 2 - PLAISIROIS F.O. 2

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### U10-U11 ESPOIRS

**2ème rappel avant amende  
Rencontres du 11/03/23**

### U10

LIMAY ALJ 11-PECQ US 11  
VELIZY ASC 11 -MONTESSON US 11  
BUC FOOT AO 11-GUYANCOURT ES 11  
BAILLY NOISY SFC 11-CLAYES S/BOIS USM 11  
TRAPPES ES 11-NEAUPHLE PONT. RC 11

### U11

LIMAY ALJ 1/ST GERMAIN FC 1  
TRAPPES ES 1/MESNIL ST DENIS AS 1

1er rappel  
Rencontres du 18/03/23

**U10**

POISSY/HOUILLES AC  
LIMAY/FONTENAY LE FLEURY  
BAILLY-NOISY/BUC

**U11**

POISSY/HOUILLES AC  
LIMAY/FONTENAY LE FLEURY  
BAILLY-NOISY/VIROFLAY  
VILLEPREUX/VERNEUIL.

**U12-U13 ESPOIRS**

1er rappel  
Rencontres du 18/03/23

**U12**

CARRIÈRES GRÉSILLONS 11 - MUREAUX OFC 11  
ELANCOURT OSC 11 - POISSY AS 11  
LIMAY ALJ 11 - VILLENES ORGEVAL 11  
GUYANCOURT ES 12 - FOURQUEUX AS 11

**U13**

CARRIÈRES GRÉSILLONS AS - CHATOU AS  
ELANCOURT OSC 1 - NEAUPHLE PONT RC 1  
GUYANCOURT ES 1 - VOISINS FC 1

**ANOMALIE**

**U10-U11 ESPOIRS**

Epreuve jonglerie non conforme

Amende : 11€ aux 2 clubs.

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 18/03/23

La fiche de jonglerie n'est pas régulièrement remplie sur les rencontres suivantes :

CHATOU AS 11 / VERNEUIL ENT. 11  
CARRIERES S/S US 1 / MANTOIS 78 FC 1  
RAMBOUILLET FC 1 / SARTROUVILLE ES 1

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 27 mars 2023

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La Commission est à la recherche d'installations pour :

### LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District  
administration@dyf78.ff.fr

## CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.  
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

## PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont consultables sur le site internet rubrique « EPREUVE » puis « FOOT ANIMATION ET LOISIR »

## FORFAITS AVISES IER FORFAIT

### U13F

#### POULE A DU 25/03//2023

25755357 Acheres C.S. 1

#### POULE B DU 25/03//2023

25755388 Aubergenville F.C 1

## COUPE DES YVELINES FUTSAL

### U18 F

La Commission est dans l'obligation d'e reporter le plateau du week-end du 4 mars 2023

Elle recherche un gymnase pour effectuer le plateau à l'une des dates suivantes :

23 avril 2023

29 avril 2023

30 avril 2023

1er mai 2023

6 mai 2023

7 mai 2023

8 mai 2023

## CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h.

## FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

### CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 18/03/2023  
1er rappel

#### POULE B

25755384 FCFPIF 1 - Rosny S/Seine C.S.M 1

#### POULE C

25755413 Trappes E.S 1 - Versailles 78 F.C 1

#### POULE D

25755438 Voisins F.C 2 - Elancourt O.S.C 1

## COURRIER

**Courrier de Montigny-le-Bretonneux A.S (527743) :**

**Demande du club de reporter les rencontres des équipes concernées par leur tournoi le 8 avril.**

**Compte tenu du report tardif de la journée du critérium au 8 avril, la commission accepte de reporter les matchs des équipes concernées.**

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/04/2023

### U11F

#### Crit U11F à 8 Poule A

25755294 Trappes ES 1 - Montigny-le-Bx A.S 1  
25755291 Mantois 78 F.C 1 - Carrières-sur-Seine U.S 1  
25755292 Verneuil Entente 1 - Plaisirois F.O 1

#### Crit U11F à 8 Poule B

25755328 Rosny-sur-Seine C.S.M 1 - Sartrouville E.S 1  
25755326 Fcfl 1 - Voisins F.C 1

## CHALLENGE UIIF

Tirage au sort Challenge U11F

#### Plaisirois F.O 1

Trappes E.S 1  
Verneuil U.S 1

#### Montigny-le-Bx A.S 1

Carrières-sur-Seine US 1  
Voisins F.C 1

#### PSG 1

Sartrouville E.S 1  
Maisons-Laffitte F.C 1

#### Marly/Etang 1

Rambouillet F.C 1  
Chanteloup-les-V U.S 1

Plateau Jour de Coupe U11F

#### Poissy A.S 1

Sartrouville E.S 1  
Mantois F.C 1  
Rosny-sur-Seine C.S.M 1

#### Voisins F.C 2

Versailles 78 F.C 1  
Fcfl 1  
Rambouillet F.C 2

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte du 27/03/2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, **les protégés tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAUX QUALIFICATION

### U16

#### 1/2 FINALE

Samedi 1 Avril 2023

#### PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS

Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

RESPONSABLE : Abdel MESTARI  
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTIGNY le Bx 1  
MONTESSON US  
FONTENAY LE FLEURY  
PLAISIROIS FO

#### POULE B

MONTIGNY le Bx 2  
VIROFLAY USM  
VECTEUR SPORT  
LIMAY ALJ

### U14

Samedi 22 Avril 2023

#### PLATEAU DE TRAPPES

Gymnase AM&A Broustal  
6 Ave Ludwig Van Beethoven  
78190 TRAPPES

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H30  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

FONTENAY LE FLEURY 1  
CELLOIS CS 2  
TRAPPES FUTSAL  
MAULOISE US 2

#### POULE B

FONTENAY LE FLEURY 2  
CELLOIS CS 1  
BUC AO  
MAULOISE US 1

#### 1/2 FINALE

Samedi 6 Mai 2023

#### PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux  
Rue Louis Phélypeaux  
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 22 Avril

### U12

Dimanche 23 Avril 2023

#### PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE

Gymnase Christian Marty  
23 Rue Robert Esnault Pelterie  
78117 TOUSSUS LE NOBLE

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00  
Buvette et restauration sur place

#### POULE A

VECTEUR SPORT 1  
TRAPPES FUTSAL  
CELLOIS CS 2  
MAULOISE US 1  
VIROFLAY USM

#### POULE B

VECTEUR SPORT 2  
TOUSSUS FUTSAL  
CELLOIS CS 1  
MAULOISE US 2

## 1/2 FINALE

Dimanche 30 Avril 2023

### PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS D'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 23 Avril

## FINALES

Pour toutes les catégories

Dimanche 21 Mai 2023

### ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

## CRITERIUM À 8 FORFAIT GENERAL

### U16

527759 - A.S. BUCHELOISE 8

## MATCHS A PROGRAMMER

### U16

57945.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / VALLEE 78 FC 8
57951.1	VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57959.1	MAISONS LAFITTES FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57963.1	VALLEE 78 FC 8 / ANDRESY FC 8
57936.1	POIGNY LA FORET US 8 / MOTESSON US 8
57938.1	ANDRESY FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57951.2	POIGNY LA FORET US 8 / VALLEE 78 FC 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission restreinte du 27/03/2023

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

La Commission prend connaissance du courriel du District des Yvelines et de la vidéo transmise par le club de MANTOIS FC 78

Elle rappelle que :

- cette installation sportive est retirée du classement depuis le 19/07/2022 ;
- les motifs de retrait de classement sont les suivants :
  - mouvements de la pelouse synthétique entraînant une déformation des lignes de buts ;
  - présence de trous dans le revêtement avec décollements ;

**La C.R.T.I.S. précise que l'état de la moquette synthétique ne permet pas le déroulement de matchs de compétitions officielles aussi bien pour la pratique à 11 qu'à 8.**

### CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'état de la moquette synthétique de cette installation et prononce le retrait du classement de cette installation.

#### COIGNIERES - STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 1 – NNI 781680101

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de COIGNIERES et retire cette installation du classement.

## COMMISSION DE PROMOTION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réunion du mardi 7 mars 2023  
(visioconférence)

**Présents** : Christophe CONSIGLI (Président), Ali SAHALI (CD), Sandrine SANCHEZ (CD), Nicolas TEXIER (CTD DAP), Laurent VIMONT (FA), Younes YAHIA (Service Civique), Thierry MOURAUX (CD)

**Absents excusés** : Valérie LAURENT (F.Fém.), William MARISSAL (Directeur)

#### ➤ Composition de la Commission

La réalisation de plus d'actions nécessite toujours de trouver de nouveaux membres pour la Commission.

#### ➤ Engagement des clubs yvelinois dans le PEF

Il y a actuellement 67 clubs engagés sur le Programme Educatif Fédéral (données Footclubs).

Un mail de rappel sur l'implication réel de nos clubs sur le dispositif P.E.F. a été renvoyé aux clubs qui se sont engagés via FootClub avec un lien Google Forms et un fichier Excel à remplir et à nous renvoyer.

#### ➤ Challenge National PEF

Les clubs ont commencé à déposer leurs actions sur le site PEF.

La date du jury départemental est prévue la semaine du 8 au 12 mai 2023. Le jury régional se réunira le jeudi 25 mai 2023 à 14h00 en Visioconférence.

#### ➤ Les actions PEF du DYF

**Action de Sensibilisation aux Gestes qui sauvent (Thématique Santé)** : 2 sessions ont été programmées le lundi 5 et le vendredi 9 décembre 2022 à destination des éducateurs, des arbitres et des dirigeants.

#### ➤ Action solidaire (Thématique Engagement Citoyen) :

La collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène s'est terminée le 15 février 2023. Les données chiffrées de l'action sont en cours de récupération. Un bilan sera fait à la prochaine commission.

#### ➤ Réunion avec les services civiques des clubs ainsi que leurs tuteurs (thématique engagement citoyen) :

A l'occasion de cette réunion du 17 février, nous avons convié tuteurs et volontaires afin de leur rappeler leur mission et les sensibiliser à travers des travaux de groupe à la mise en œuvre d'actions au sein de leur club. Les sujets proposés étaient :

- « [S'enrichir de la diversité au sein de l'équipe](#) »
- « [Supporter son équipe en respectant les autres](#) »
- « [Observer et dialoguer pour prévenir](#) »

Ces différents sujets ont permis d'aborder des thématiques du Programme Educatif Fédéral tels que le Fair-Play et l'Engagement Citoyen. Des idées d'actions ont été proposées pour faire face aux différentes formes de discriminations, au respect des autres, au harcèlement et à la prévention (voir 3 fiches jointes en support).

➤ **Point sur les prochaines actions prévues au calendrier :**

- **Action de Récupération des bouchons de bouteilles (Thématique Environnement) :** L'association LES BOUCHONS DE L'ESPOIR pourra récupérer les bouchons.
- **Action tri-sélectif (Thématique Environnement) :** Aucun tri-sélectif n'est proposé sur la zone d'activité du District. Des poubelles de tri-sélectifs seront mises en place lors de nos prochains événements.
- **Action Educative et ludique (Thématique Culture Foot) :** Soirée des Commissaires avec un Quiz PEF proposé pour les membres des commissions du District.
- **Réunion clubs PEF :** Une réunion avec nos clubs est prévue pour le mardi 4 avril 2023 au siège du district.
- **Festival Foot U13 Pitch :** Le Festival Foot U13 Pitch aura lieu le samedi 8 avril 2023 à Maurepas avec notamment un stand PEF où des jeux seront proposés ainsi qu'un quizz qui est finalisé en lien avec le PEF et les 6 thématiques. Possibilité de faire du tri-sélectif avec une signalétique pour les contenants.
- **L'opération « TOUTES FOOT » :** Elle aura lieu à Voisins-le-Bretonneux, le 15 avril 2023 sur la matinée. Un stand PEF y sera présent et un quiz sera distribué à l'arrivée des équipes U7 F & U9 F. Il sera à remettre au stand PEF avant le début du plateau FilloFoot.

Date de la prochaine Commission : A définir.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL (Configuration règlementaire)

**Réunion du jeudi 16 mars 2023**

**Présents :** M. G. BEAUBIAT (Président), Mmes : C. ESPINE, I. TECHER, MM. : A. ARCIZET, G. DACHEUX, Ph. DEBEAUPUIS (CDA), P. DEBIANCHI, JM. LIBBERECHT, D. MOLLER, A. SAHALI,

**Les décisions de la Commission d'Appel en configuration règlementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**

**U18**

### **COUPE DES YVELINES du 19/02/2023 25671429 - HARDRICOURT-MEZY US 1 / VOISINS FC 1**

Appel du club de VOISINS FC d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 02/03/2023 ayant décidé :

*Réclamation d'HARDRICOURT-MEZY US 1 relative à la participation de 2 joueurs mutés hors période normale de VOISINS FC 1. Sans réponse de VOISINS FC.*

*Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :*

*« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »*

*1) Après vérification,*

*L'équipe de VOISINS FC comprend 2 joueurs mutés hors période normale, à savoir :*

*- AKARKAOU Amine, licence 2546427365 enregistrée le 20/10/2022*

*- SIBY Demba, licence 9603778345 enregistrée le 06/10/2022*

*En conséquence, la Commission dit :*

*Réclamation recevable et fondée.*

*Match perdu par pénalité à VOISINS FC 1*

*HARDRICOURT-MEZY US 1 qualifié pour le tour suivant conformément à l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :*

*« Si la réclamation est reconnue fondée et qu'il s'agit d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur. »*

*Débit : 43.50€ à VOISINS FC*

*MOTIF : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)*

*Amende administrative : 25€ à VOISINS FC*

*MOTIF : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)*

*Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions*

*MOTIF : Match perdu par pénalité à VOISINS FC*

*Nota : Rémi FERREY n'a participé ni aux débats, ni à la délibération.*

*2) Constatant que les joueurs AKARKAOU Amine et SIBY Demba, mutés hors période normale, ont participé aux matches suivants :*

*- VOISINS FC 1 / POISSY AS 2 du 30/10/2022 en D1 (24561681)*

*- VOISINS FC 1 / RAMBOUILLET Yvelines 1 en D1 du 13/11/2022 (24561690)*

*- LIMAY ALJ / VOISINS FC 1 du 27/11/2022 en D1 (24561694)*

*Perdu par pénalité pour participation d'un joueur suspendu*

*- VOISINS FC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 1 du 08/01/2023 en Coupe des Yvelines (25474551)*

*- PLAISIROIS FO 1 / VOISINS FC 1 du 15/01/2023 en D1 (24561708)*

*- VOISINS FC 1 / HOUILLES AC 2 du 22/01/2023 en D1 (24561714)*

*- VOISINS FC 1 / VERNEUIL FOOT 1 du 05/02/2023 en D1 (24561720)*

*- POISSY AS 2 / VOISINS FC 1 du 12/02/2023 en D1 (24561726)*

*Concernant les rencontres :*

*- VOISINS FC 1 / POISSY AS 2 du 30/10/2022 en D1 (24561681)*

*- VOISINS FC 1 / RAMBOUILLET Yvelines 1 en D1 du 13/11/2022 (24561690)*

*- LIMAY ALJ / VOISINS FC 1 du 27/11/2022 en D1 (24561694)*

*Perdu par pénalité pour participation d'un joueur suspendu*

*- VOISINS FC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 1 du 08/01/2023 en Coupe des Yvelines (25474551)*

*- PLAISIROIS FO 1 / VOISINS FC 1 du 15/01/2023 en D1 (24561708)*

*En application de l'article 147 des Règlements Généraux :*

*« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »*

*Les matches ci-dessus étant homologués, la Commission ne peut pas revenir sur leur résultat*

*Concernant les rencontres :*

*- VOISINS FC 1 / HOUILLES AC 2 du 22/01/2023 en D1 (24561714)*

*- VOISINS FC 1 / VERNEUIL FOOT 1 du 05/02/2023 en D1 (24561720)*

*- POISSY AS 2 / VOISINS FC 1 du 12/02/2023 en D1 (24561726)*

*Constatant de facto l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements, au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation pour dire :*

*- VOISINS FC 1 / HOUILLES AC 2 du 22/01/2023 en D1 (24561714)*

*Match perdu par pénalité à VOISINS FC 1 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 2 (3 points, 0 but)*

*- VOISINS FC 1 / VERNEUIL FOOT 1 du 05/02/2023 en D1 (24561720)*

*Match perdu par pénalité à VOISINS FC 1 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VERNEUIL Foot 1 (3 points, 2 buts)*

*- POISSY AS 2 / VOISINS FC 1 du 12/02/2023 en D1 (24561726)*

*Match perdu par pénalité à VOISINS FC 1 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à POISSY AS 2 (3 points, 0 but)*

*Débit : 43.50€ à VOISINS FC*

*Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)*

Amende administrative : 200€ (25€ x 8) à VOISINS FC  
MOTIF : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
La parole ayant été donnée en dernier à VOISINS FC.  
Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non-membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

#### **Audition des personnes convoquées :**

#### **VOISINS F.C.**

M. LEITE Stéphane, lic n° 2310430716, Président  
M. FRADIN Thomas, lic n° 2319908346, éducateur

#### **Ce que fait valoir le VOISINS FC pour sa défense :**

Le VOISINS FC dit qu'en début de saison il avait bien pris connaissance des nouvelles dispositions réglementaires concernant les « mutés » pouvant être inscrits sur une feuille de match lors des compétitions de jeunes. Néanmoins il pensait de bonne foi, que le joueur AKARKAOU Amine, arrivant d'un club du District de l'Eure et Loir, pouvait participer comme joueur dans l'équipe U18 sans être « muté hors période », son club quitté n'ayant pas d'équipe U18. M. FRADIN Thomas, éducateur responsable de l'équipe U18, dit s'être informé auprès de la Secrétaire du club qui lui aurait confirmé la possibilité du joueur AKARKAOU Amine d'évoluer en U18 sans se voir apposer le cachet « mutation hors période » pour la raison évoquée supra.

M. FRADIN Thomas précise que c'est sans volonté de tricherie qu'il a fait jouer les deux joueurs et plus particulièrement M. AKARKAOU Amine.

M. FRADIN Thomas conteste également la procédure initiée par la Commission des Statuts et Règlements du District pour rechercher les rencontres concernées par la présence de M. AKARKAOU Amine et SIBY Demba (joueurs possédant une licence « mutation hors période ») ce qui a eu pour effet de donner les matches perdus par pénalité et la perte de nombreux points.

M. FRADIN Thomas regrette que le District ne prenne pas en compte que les clubs sont dirigés par des bénévoles n'étant pas toujours au fait des règlements, il ajoute que le District n'aide pas les clubs et se retranche trop facilement derrière les règlements au lieu de les appliquer « avec intelligence » à la réalité du football départemental. Le VOISINS FC demande à la Commission d'Appel de revenir sur la sanction infligée pour les matches ultérieurs à la rencontre de la Coupe des Yvelines ayant initié la procédure concernant les mutations hors période.

#### **Sur le dossier :**

Considérant que le joueur AKARKAOU Amine évoluait pendant la saison 2021/2022 dans un club du District de l'Eure et Loir en U16 et que ce joueur, maintenant U17, a rejoint le club du VOISINS FC. Considérant que contrairement à ce qui a été dit, le club quitté par M. AKARKAOU Amine, possède cette saison deux équipes U17, catégorie du joueur cité, celui-ci ne pouvait donc pas prétendre bénéficier d'une exemption du cachet « mutation hors période » sur sa licence, selon l'Article 93 des Règlements Généraux de la FFF.

Considérant que la Commission des Statuts et Règlement en recherchant les rencontres concernées par la présence des licenciés « mutés hors période » a fait application de l'Article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF qui stipule ;

#### **2. - Évocation**

*Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- **d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;**

Considérant qu'il est regrettable que M. FRADIN Thomas, éducateur responsable des U18 du VOISINS FC, n'a pas été attentif aux licences de MM. AKARKAOU Amine et SIBY Demba, toutes deux frappées du cachet « mutation hors période », étant entendu que selon l'article 158 des Règlements Généraux de la FFF :

*Cachet ou mention figurant sur la licence*

*Tout joueur est soumis aux restrictions de participation liées aux cachets ou mentions apposés sur sa licence par l'organisme qui l'a délivrée.*

Considérant que le District des Yvelines se doit de respecter les Règlements édictés par la Fédération et que l'application stricte de ceux-ci est la garantie de l'équité et de l'impartialité envers tous les clubs.

Considérant que déroger aux Règlements n'est possible que lorsque la possibilité de déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Par ces motifs la Commission,

**Jugeant en appel,  
Confirme la décision de la Commission des Statuts et Règlements.**

**Débit : 64€ à VOISINS FC**

**MOTIF :** Droit de procédure appel (Dispositions financières, à l'annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

## **COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 8 MARS 2023**

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Ali SAHALI,

**Excusés :** Mme Josiane JOURDAN, MM. Jean-Eric INACIO, Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE

**Assistent :** M. William MARISSAL, Directeur  
M. David REMISSE, Conseiller Technique  
Départemental

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

♦ Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès de M. Jean VESQUES**, survenu le 9 février, à l'âge de 87 ans.

Il rappelle que M. Jean VESQUES, longtemps licencié au C.S. IGNY, devenu depuis le F.C.IGNY, a exercé les fonctions d'Arbitre durant de nombreuses saisons et qu'il était membre Bénévole du District des Yvelines depuis sa création, en 1980.

M. Jean VESQUES a œuvré, durant de très nombreuses années, au sein de différentes Commissions du District et il était toujours membre de la Commission d'Organisation des Compétitions, de la Commission du Football Diversifié dont il assurait encore la vice-présidence après avoir contribué efficacement à la mise en place et au développement du Futsal dans les Yvelines, et des Commissions Départementale et Régionale des Terrains et Installations Sportives.

M. Jean VESQUES a en outre longtemps siégé à la Commission de Discipline du District.

Il a également été membre du Comité de Direction du District, durant plusieurs mandats, jusqu'en octobre 2020.

Le District des Yvelines vient de perdre un de ses pionniers.

Les obsèques de M. Jean VESQUES se sont déroulées le 16/2, à IGNY, en présence de M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, et de plusieurs membres actuels ou anciens, du Comité de Direction ou de Commissions du District.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Jeannine, son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

#### ◆ Communication de M. Brice PARINET

M. Brice PARINET fait part à ses collègues membres du Comité de Direction de son intention, à la suite de la décision prise et rendue publique par M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, de ne pas briguer un nouveau mandat en 2024, de la décision qu'il a prise de **constituer et de conduire, le moment venu, une liste en vue de l'élection des membres du Comité de Direction pour le mandat 2024 / 2028.**

## 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 4/1/2023

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 4/1/2023 a été transmis, le 11/1, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1741, du 17/1/2023.

Il est adopté à l'unanimité.

## 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 7/1, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le 9/1, au siège du District : **Vœux aux Commissaires du District**
- ✓ le 14/1, au siège du District : **Action médicale du District portant sur les thèmes suivants :**
  - la prévention des accidents musculaires (M. Florent CANNAC, kinésithérapeute)
  - les pathologies de croissance (Dr Pascal MAILLE, Responsable du Centre Médical du Centre National du Football à CLAIREFONTAINE)
  - les commotions cérébrales (Dr Emmanuel ORHANT, Directeur médical de la F.F.F.)
  - l'échauffement structuré à visée préventive (Dr Bertrand TAMALET, du Centre médical du Centre National du Football)

A noter qu'il est prévu de programmer une autre action sur les thèmes suivants :

- la mort subite
- la prévention générale des blessures
- R.T.P. (Return To Play)
- l'entorse de la cheville

✓ le 14/1, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District, à propos de la gouvernance de la F.F.F.**

✓ le 16/1, au siège du District du Val d'Oise : **Réunion des Présidents de District Franciliens à propos de l'établissement du Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**

✓ le 21/1, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**

✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

- le 24/1, en visio : **Tout savoir sur les agréments J.E.P. (Jeunesse et Education Populaire), Sport et Service Civique :** Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Intérêt ?

- les 28/1 et 11/2, à PLAISIR : **Mixity Time, sur le thème : « Développer et optimiser ses compétences de dirigeant(e)s associatifs » :**

. module 1 : Mieux se connaître pour gagner en impact et efficacité  
. module 2 : Moi et les autres : savoir identifier les actions pour gagner en efficacité et management

Le module 3 : Moi et l'équipe : acquérir des techniques et outils pour mieux manager mon équipe en tant que dirigeant dirigeantes d'association sportive, se déroulera le samedi 15/4.

- le 3/2, en visio, sur le thème : **« LE R.G.P.D. ? De quoi parle-t-on ? »** - Appréhender ce règlement général et débiter la rédaction de votre dossier

- le 7/2, à VERSAILLES, sur le thème : **« La fiscalité et mon association »** - Connaître les fondamentaux de la fiscalité associative (non lucrativité, impôts, dons, legs...)

- le 9/2, en visio, sur le thème : **« La comptabilité associative : mode d'emploi ! »** - Toutes les informations pratiques et essentielles sur la tenue de sa comptabilité

- le 15/2, en visio sur le thème : **« Vous avez dit contrôles des associations ? »** - De quels contrôles s'agit-il ? Et comment s'y préparer ?

- le 8/3, en visio, sur le thème : **« Tout savoir sur le service civique et pourquoi pas vous ?** Toutes les informations essentielles sur la mise en place d'un service civique dans un club (réunion animée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (S.D.J.E.S. 78)

✓ le 25/1 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District, sur les thèmes :**

. **Analyses financières et redistribution**  
. **La nouvelle Loi sur le Sport**  
. **Le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage amateur (cf. le point N° 10 ci-après)**

Une nouvelle réunion est prévue le mardi 14/3 sur les thèmes suivants :

. **La nouvelle filière de formation des Educateurs**  
. **Le Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**

✓ le 28/1, au siège du District : **Formation « Secrétaire de Club »**

Il s'agissait de donner aux Secrétaires de club et aux correspondants des informations sur la fonction de secrétaire : L'Assemblée Générale / Le Comité Directeur, Footclubs : découverte des différents menus, Les licences, La gestion des compétitions (saisie des engagements, vérification des suspensions, gestion des groupes de la F.M.I., demande de modification de match, les réserves), Les formations / Les détecteurs, Où trouver les informations dont j'ai besoin ?

✓ le 30/1 : **Comité de Direction de la Ligue (cf. le point N° 5 ci-après)**

✓ le 2/2, au siège du District : **Tirages au sort des Coupes des Yvelines et du Comité et remise de dotations à des clubs attributaires de Labels de la saison 2021 / 2022**

✓ le 3/2, au siège du District : **Réunion de présentation du projet de Championnats de jeunes à 11, avec accessions générationnelles**

✓ le 5/2, à ROSNY-SUR-SEINE : **Journée découverte du Fit Foot et au Foot en Marchant**, organisée par MM. Yann LEVAILLANT, Responsable Foot Loisir du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et Thierry MORISSET, Responsable Foot Loisir de l'A.S. LA VESGRE

Ces 2 activités font partie des nouvelles pratiques du football, en plein développement au sein du District dans le cadre du Foot Loisir.

✓ le 8/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Temps convivial d'échange autour de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicaps**, organisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), le Comité Handisport 78 et le Comité départemental Sport-adapté.

✓ le 8/2 : Organisation par la F.F.F. d'un **Webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs**

Le sujet a ensuite également été présenté **aux clubs et aux licencié(e)s**, via un webinaire dédié le 16/2.

✓ le 9/2, au siège de la Ligue : **Réunion de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Education (C.R.P.M.E.), avec les Présidents des Commissions Départementales Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.)**

✓ le 9/2/2023 au siège du District : **Réunion avec les représentants des villes de COIGNIERES, d'ELANCOURT et de MAUREPAS**, le COIGNIERES F.C., l'O.S.C. ELANCOURT et l'A.S. MAUREPAS) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), pour aborder la question de l'organisation des rencontres à disputer d'ici la fin de la saison par le COIGNIERES F.C..

✓ le 10/2, au PECQ : **Première réunion, dans le secteur 4, de présentation de la mise en place du dispositif des Référénts de secteurs** (cf. le point N° 8 ci-après)

✓ le 16/2, au siège du District : **Journée de formation organisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N. 78), dans le cadre de la formation professionnelle des enseignants**, sur le thème Jeux Olympiques et Paralympiques et Territoires.

Cette action a permis à 24 enseignant(e)s de découvrir l'histoire du football à travers les Jeux Olympiques, mais également le dispositif « Foot à l'Ecole » de façon théorique.

✓ le 3/3, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts, à propos de la gouvernance de la F.F.F.** (cf. le point N° 3 ci-après)

### 3 / LA GOUVERNANCE DE LA FEDERATION

Il est fait le point de la situation de la F.F.F. à la suite de l'audit initié par le Ministère chargé des Sports quant au pilotage de la Fédération et au respect des obligations qui s'y attachent, le rapport définitif de la mission de l'Inspection Générale de l'Education, du sport et de la Recherche (IGESR) ayant été remis le 15/2.

La mission a notamment constaté que la F.F.F. devait faire évoluer une gouvernance au pouvoir très concentré, sans réel débat, ne favorisant pas l'expression politique des oppositions au sein de ses organes. Si la F.F.F. a transformé sa gouvernance en 2011 avec l'objectif de renforcer la démocratie en son sein, la mission a noté qu'une nouvelle étape est nécessaire au vu des obligations introduites par la Loi du 2/3/2022 et des constats que le rapport détaille.

Notamment, le Comité Exécutif (Comex) est identifié comme un lieu de constats et de consensus, les points à l'ordre du jour des réunions régulières concernant plus l'administration de la Fédération que ses orientations stratégiques, les projets, finalisés avant d'y être présentés, étant peu ou pas débattus.

M. Jamel SANDJAK a démissionné de ses fonctions de membre du Comex le 23/2 et M. Noël LE GRAËT, Président de la F.F.F., qui s'était mis en retrait le 11/1, a démissionné le 28/2.

**Le Vice-Président Délégué, M. Philippe DIALLO**, qui assurait à titre intérimaire les fonctions de Président, continuera cette mission jusqu'à la prochaine Assemblée Fédérale du 10/6, qui aura à désigner, parmi les membres du Comex précédemment complété après les démissions précitées, un nouveau Président, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat, fin 2024.

Dans un communiqué, la F.F.F. a tenu à saluer le bilan sportif et économique remarquable de Noël LE GRAËT. Depuis le 18/6/2011, date de son élection, **les sélections masculines et féminines ont remporté 11 titres et disputé 6 Finales de tournois internationaux**, résultats s'expliquant notamment par une politique ambitieuse en matière de formation. La F.F.F. a soutenu et renforcé la préformation (26 pôles Espoirs) et la formation aux côtés des clubs professionnels. **La formation française est aujourd'hui considérée comme l'une des meilleures du monde. Le développement de la pratique du Football féminin a également progressé de manière significative pour atteindre 206 000 licenciées (moins de 90 000 en 2011/2012).**

Les résultats sur le plan économique ont par ailleurs permis de doubler les **aides au football amateur** pour atteindre, cette saison, un **record historique de 104 M€**. Ces résultats économiques ont aussi permis de développer et mettre en œuvre des engagements éducatifs et citoyens forts (Programme Éducatif Fédéral ...) dans les structures de formation et les clubs amateurs. La F.F.F. est une institution solide qui a su traverser la crise sanitaire et présente à ce jour 56 M€ de fonds propres.

Concernant l'audit, la F.F.F. a remarqué que ce rapport ne faisait état d'**aucune défaillance systémique**, ni d'aucun manquement à ses missions régaliennes. Elle a constaté néanmoins que ce rapport se basait moins sur des faits objectifs que des appréciations qui ont parfois conduit à un dénigrement disproportionné de l'instance.

La F.F.F. a aussi regretté le **défaut de réelle procédure contradictoire** et l'absence de prise en compte de ses nombreuses observations sur les sujets qui la concernent en matière de gouvernance et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, chiffres et exemples à l'appui.

Elle a donc tenu à réaffirmer son engagement fort contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de sa politique de protection des licencié(e)s, engagement qui était et reste prioritaire.

A noter que le Bureau du Collège des Présidents de District s'est adressé, le 23/2, à M. Philippe DIALLO, Président de la F.F.F. par intérim et à M. Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur, pour souligner que plusieurs Présidents de District continuaient de considérer que le Président de la F.F.F. ne pouvait, à lui seul, assumer la sortie de cette crise tandis que les autres membres du Comex s'exonèreraient de toute responsabilité.

Il a en outre ajouté que, confiants mais vigilants, les Présidents de District pourraient considérer la situation temporaire actuelle comme acceptable le temps que soient donnés davantage de gages au Football amateur, à commencer par les Districts et leur représentation.

Il a en effet été constaté que le Comex était plus avantageusement composé de personnes issues ou représentant le Football professionnel et il est donc revendiqué que le Football de base ait davantage de voix et d'influence auprès et au sein du Comex qui se doit de rassembler et concerter l'ensemble du Football français, au moment de prendre des décisions importantes et des orientations cruciales pour le Football de demain.

- Par ailleurs, la F.F.F. va également poursuivre les travaux de réforme de sa gouvernance dans le cadre de la Loi du 2/3/2022, visant à démocratiser le sport en France, travaux qui avaient été entrepris avant même le début de l'audit et elle s'engage à en retenir toutes les recommandations utiles.

On notera que pour réfléchir et travailler sur les conditions de la **mise en œuvre, au sein de la F.F.F., de la Loi du 2/3/2022** à compter du prochain mandat, le Comex a mis en place :

- . un Groupe de travail sur la **participation des clubs à l'Assemblée Générale Elective**,
- . un Groupe de travail sur la **représentation de certains acteurs et la parité au Comité Exécutif**,
- . un **Groupe de travail Pilote**, composé d'un membre du Comex, d'un membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, d'un représentant de la Ligue de Football Professionnel, d'un membre représentant les Présidents de Ligue et d'un membre représentant les Présidents de District.

**L'objectif est de formuler des propositions lors de l'Assemblée Fédérale du 10/6/2023.**

- **La question semble maintenant de savoir si sera initiée la convocation d'une Assemblée Fédérale en vue de la révocation du Comex**, ce qui ne peut intervenir que sur la demande du 1/4 des membres de l'Assemblée représentant au moins le 1/4 des voix.

- A noter enfin que la ministre chargée des Sports a annoncé, le 2/3, l'installation prochaine d'un **Comité National chargé de renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport**.

### 4 / LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Il est rappelé que comme cela avait été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 18/6, le Comité de Direction a décidé, le 30/6, d'aggraver à nouveau le Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives constatées la saison dernière.

Il était intéressant, après quelques mois d'application de ce Barème aggravé, de faire le point quant à l'importance et au nombre des sanctions disciplinaires infligées, par comparaison avec celles de la même période de la saison 2021 / 2022.

Il est ainsi constaté que depuis le début de la saison jusqu'au 15/2/2023 :

- le nombre de sanctions lourdes (suspensions supérieures à 7 matches) a évolué comme suit :

	2021 / 2022	2022 / 2023
. Seniors	4	23
. Vétérans	6	4
. U 18	4	18
. U 16	2	5
. U 14	0	6

- le nombre de suspensions de **3 à 7** matches a évolué comme suit :

	<b>2021 / 2022</b>	<b>2022 / 2023</b>
. Seniors	32	42
. Vétérans	12	10
. U 18	6	15
. U 16	10	15
. U 14	1	9

Les chiffres constatés rendent nécessaire une analyse plus fine, notamment selon les niveaux hiérarchiques, les catégories d'âge et la qualité des victimes et des personnes fautives.

#### **5 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 30/1/2023**

Le Président Jean- Pierre MEURILLON indique avoir, lors de cette réunion,  **voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion dudit Comité de Direction du 15/12/2022, qui ne faisait pas état de son vote contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 24/10/2022.**

Il maintient, et continuera de maintenir, qu'il n'est pas normal que lorsqu'un membre du Comité déclare voter contre une proposition ou déclare s'abstenir, le procès-verbal de la réunion n'en fasse pas mention.

#### **6 / LES DELAIS DE PLUSIEURS DECISIONS DE LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL**

Le District n'a pu que constater qu'il avait reçu, dans **des délais tout à fait anormaux**, plusieurs décisions prononcées par la Commission Régionale d'Appel et portant sur des rencontres de la saison 2021 / 2022 :

- . Décision du 12/10/2022, reçue le 13/12/2022, pour un match du **3/4/2022** (appel d'une décision du **7/6/2022**)
- . Décision du 2/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **13/3/2022** (appel d'une décision du **7/6/2022**)
- . Décision du 2/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **5/5/2022** (appel d'une décision du **14/6/2022**)
- . Décision du 17/11/2022, reçue le 22/12/2022, pour un match du **22/5/2022** (appel d'une décision du **21/6/2022**)

On notera que s'agissant du match du 13/3/2022, **le temps qu'il a fallu** pour que soit connue la décision de la Commission Régionale d'Appel **dépasse celui d'une grosseur** !

L'attention de la Ligue a été appelée, le 17/1/2023, sur le fait que de tels délais étaient clairement en contradiction avec les dispositions de l'article 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, qui prévoit expressément que :

« *L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de 4 mois à compter de l'engagement initial des poursuites. Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 3.4.2.2, le délai de 4 mois est prolongé d'une durée égale à celle du report. En cas de circonstances exceptionnelles, le délai de 4 mois peut être*

*prorogé d'1 mois par une décision motivée du Président de l'organe disciplinaire d'appel et notifiée, 7 jours au moins avant l'expiration du délai initial, à l'assujetti, selon les modalités prévues à l'article 3.2 du présent règlement. »*

A ce jour, la Ligue n'a **pas jugé utile d'apporter des explications à une situation pour le moins interpellante et qui pose problème quant au respect du Règlement Disciplinaire.**

#### **7 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2022 / 2023**

Le Comité de Direction procède, à l'unanimité, aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. Armel MABOUNGOU

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

M. Armel MABOUNGOU

#### **8 / L'INSTAURATION D'UN REFERENT DE SECTEUR**

Le Comité a fait le point quant à la mise en œuvre de l'instauration d'un Référent de secteur.

Mme Dorette ELANGUE ETEME, animatrice du Groupe de réflexion, rappelle que le Groupe avait établi un document reprenant les objectifs de la démarche, afin que **les Référents de secteur puissent prendre contact, par téléphone, avec les Présidents des clubs de leur secteur.**

Il est rappelé qu'il s'agit d'être encore plus proche de la réalité et des préoccupations des clubs, de leur apporter une aide et de répondre à leurs attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais bien sûr sans être un doublon et sans se substituer aux organes institutionnels du District.

La 1<sup>ère</sup> des réunions à organiser dans chacun des 7 secteurs, avec la participation des représentants des clubs du secteur s'est déroulée le 10/2, au PECQ (secteur 4), afin de présenter la mise en place des Référents de secteurs, ce qui a permis de mettre au point le déroulé d'une telle réunion.

Il est convenu que les Référents de chacun des 6 autres secteurs **prendront contact, par téléphone, avec les Président(e)s des clubs de leur secteur** en vue de l'organisation de ces réunions.

Pour le secteur 2, une 1<sup>ère</sup> réunion est envisagée le vendredi 14/4.

## **9 / LA TECHNIQUE**

### **La nouvelle filière de formation des Educateurs**

Le 8/2, la F.F.F. a organisé un **Webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs**, webinaire qui a ensuite été **présenté aux clubs et aux licencié(e)s le 16/2.**

Il était prévu que cette réforme serait présentée lors d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District, qui avait été programmée d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais qui aura finalement lieu le 14/3.

Il apparaît qu'il **devient urgent de connaître les modalités de mise en œuvre de cette réforme** et en particulier, mais pas seulement, de savoir **comment et par quelle instance (Ligue ou Districts) les nouvelles formations d'éducateurs devront être organisées** à compter de la saison prochaine.

➤ **Les actions techniques et les opérations de détectations / sélections**

M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental P.P.F., fait le point quant aux actions techniques organisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détectations / sélections.

### **I - FORMATIONS**

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 Féminin : les 20 et 21/1, prévue à BEYNES**

Formation annulée faute de candidates en nombre suffisant. Il n'est pas prévu de reprogrammation d'ici la fin de la saison.

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 26 et 27/1, au District**

18 candidats présents sur 18 inscrits, 11 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 11 adapté (module en mixte) : les 21 et 22/2, au District**

15 candidat(e)s présent(e)s sur 18 inscrit(e)s, dont 6 Féminines, 9 clubs représentés

**C.F.F. 2 - module U 13 : les 24 et 25/2, au District**

16 candidats présents sur 18 inscrits, dont 1 Féminine (1 arrêt en cours de formation) 13 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 9 : les 28/2 et 1<sup>er</sup>/3, au District**

17 candidats présents sur 18 inscrits, 13 clubs représentés

✓ **C.F.F. 1 - module U 11 : les 21/2 et 22/2, au District**

16 candidats présents sur 18 inscrits, dont 1 Féminine, 10 clubs représentés

## Les formations complémentaires :

Le Module Educateur.trice Futsal Initiation, programmé le 18 et 19/2, à MANTES-LA-VILLE, a dû être annulé faute de candidats en nombre suffisant, Pas de reprogrammation.

Un Module Educateur.trice U 16 / U 17 est programmé le 18/3, à TRIEL-SUR-SEINE.

Le Module Animatrice Fédérale a été déplacé du 25/3 au 1<sup>er</sup>/4 (lieu restant à confirmer)

## Certifications : le samedi 4/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- . C.F.F. 2 : 14 inscrits, 12 clubs représentés
- . C.F.F. 3 : 6 inscrits, 6 clubs représentés, dont 1 hors District

## Prochaines formations en mars :

- . C.F.F. 2 - module U 15 : les 13 et 14/3, au District
- . C.F.F. 3 - modules U 17 / U 19 : les 23 et 24/3, au District
- . C.F.F. 3 - module Seniors : les 30 et 31/3, au District

## **II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

### ✓ U 13 G (nés en 2010)

Dernier tour départemental sur une ½ journée, le 5/2, à L'ETANG LA VILLE

Parmi les 100 joueurs retenus lors de l'étape précédente, 60 joueurs ont été retenus pour le Tour final pour le concours d'entrée au Pôle Espoir de CLAIREFONTAINE

La liste était consultable sur le site internet de la F.F.F. dès le 6/2.

### U 13 F (nées en 2010)

Les joueuses du PARIS S.G. ont été observées par M. David REMISSE, C.T.D. P.P.F., lors d'un match de Championnat contre HOUILLES (garçons) le 21/1.

Avant-dernier tour sur une ½ journée, le 22/1, à L'ETANG LA VILLE.

Participation : 50 joueuses inscrites, hors joueuses du PARIS S.G.

Dernier Tour sur une ½ journée, le 12/2, à L'ETANG LA VILLE.

Participation : 45 joueuses, dont les joueuses du PARIS S.G. retenues 20 joueuses ont été retenues pour le Tour final pour le concours d'entrée au Pôle Espoir de CLAIREFONTAINE.

La liste était consultable sur le site internet de la F.F.F. dès le 13/2.

### ✓ U 14 G (nés en 2009)

Le 1<sup>er</sup> tour s'est déroulé sur 3 ½ journées, le 7/1, à ECQUEVILLY et le 11/1, à FONTENAY-LE FLEURY.

Participation : 45 joueurs inscrits par ½ journée

Le 20/2 : stage de perfectionnement à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, avec le matin une séance et l'après-midi un match contre l'A.S. POISSY U15 afin de préparer l'Interdistrict du 1<sup>er</sup>/3 (victoire 4/3)

Le 1<sup>er</sup>/3 : Interdistrict U14 G à Morfondé : résultats mitigés car si les Yvelinois ont réalisé de belles prestations, ils n'ont pas gagné les matches contre les Districts 75 (1-0), 93 (2-1) et 92 (2-1).

### ✓ U 14 F (nées en 2009)

Le 1<sup>er</sup> tour s'est déroulé sur 1 ½ journée, le 25/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. Participation : 45 joueuses inscrites

Le second tour s'est déroulé sur 1 ½ journée, le 15/2, à MAURECOURT. Participation : 35 joueuses inscrites

Le 20/2 : stage de perfectionnement à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, avec une séance tactique.

Le 22/2 : match contre le District 95 afin de préparer l'Interdistrict du 3/3. (victoire 4/3)

Le 3/3 : Interdistrict U 14 F à Morfondé : Très bons résultats car les Yvelinois ont réalisé de belles prestations contre les Districts 75 (0/0), 93 (4/0) et 92 (2/0).

### ✓ Détections Futsal

Les détections ont été réalisées le 18/1, à TRAPPES, pour les catégories U 15 et U 18.

## Prochaines détections programmées sur le mois de mars :

Le 12/3 : Centre de perfectionnement U 12 F, à NOISY-LE-ROI, pour 45 joueuses comprenant les joueuses du PARIS S.G..

## **III - DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES**

### ✓ Le Programme Educatif Fédéral (P.E.F.)

M. Ali SAHALI indique que la 2<sup>ème</sup> réunion de la Commission Promotion du Programme Educatif Fédéral a eu lieu en visio le 7/3.

Les clubs engagés sont au nombre de 67 dont seulement 1/3 d'entre eux ont confirmé leur implication dans ce dispositif en retournant les informations suivantes : Le nom du Référent(e) P.E.F., la feuille de route éducative sur chaque catégorie et le calendrier prévisionnel des actions P.E.F. prévues sur la saison.

Une réunion est programmée en présentiel le 28/3 au siège du District avec les clubs engagés afin de leur présenter les différentes opérations programmées sur la fin de cette saison dont le concours Challenge National P.E.F. dont la clôture des inscriptions est fixée au 8/5.

L'opération « Cœur de Foot 78 », lancée en décembre pour les clubs Yvelinois, avec la collecte de denrées alimentaires et de produits non alimentaires pour l'Association des Restos du Cœur, est terminée depuis le 15/2, avec un grand succès puisque 41 clubs se sont inscrits contre 16 clubs la saison passée. 39 clubs ont pu réellement participer, mais tous (plus de la moitié) n'ont pas encore pour le moment pu déposer leurs denrées et autres produits aux différentes antennes situées près de leur club. On atteint presque les 4 tonnes de biens collectés à ce jour.

En préparation, sur les 2 mois à venir : une action P.E.F. sur la soirée des Commissaires du 25/3 et bien évidemment, il y aura un stand P.E.F. sur les différents événements du District : Finales Départementales du Festival Foot U13 et U 13 F et Rassemblement U 7-U 9 « Toutes Foot » le 15/4.

### ✓ Le Football en Milieu Scolaire

## Au niveau des Ecoles Élémentaires :

Mme Sandrine SANCHEZ indique que la Commission mixte Foot à l'Ecole s'est réunie au District le 12/1, pour faire un point sur le projet de conception d'un format de formation pour les enseignants en e-learning et un 1<sup>er</sup> bilan des classes inscrites à l'opération « Foot à l'Ecole » et valider le calendrier des prochaines actions en lien avec ce dispositif, destiné aux classes de C.E. 1 à C.M. 2, pour cette année scolaire.

Cette réunion a été suivie d'un temps de travail, le 10/2, pour finaliser la conception du contenu de la formation à présenter aux enseignant(e)s du 1<sup>er</sup> degré, en présentiel au District, le 16/2.

Cette Journée de formation a été organisée, le 16/2, par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N. 78), dans le cadre de la formation professionnelle des enseignant(e)s, sur la thématique « Olympisme et Territoires ».

Cette action a permis à 24 enseignant(e)s (19 femmes et 5 hommes), sur un format de 3 H de formation théorique, de découvrir l'histoire du football à travers les Jeux Olympiques, mais également le dispositif « Foot à l'Ecole ».

La prochaine réunion de la Commission mixte Foot à l'Ecole est programmée le 23/3, afin de préparer les actions de fin de saison (jury du projet culturel, rassemblements de fin de cycle, ...).

## Au niveau des Collèges / Lycées :

Mme Sandrine SANCHEZ indique qu'une 2<sup>ème</sup> réunion de coordination de la Commission Football en Milieu Scolaire a eu lieu le 13/2, au District, en présence des représentants du District (Elus, C.T.D. D.A.P. et P.P.F.), du Directeur adjoint de l'U.N.S.S. 78 et des responsables des Sections Sportives Scolaires du département.

Les points suivants ont été abordés :

. l'état des lieux des Sections Sportives Scolaires (S.S.S.) en activité sur le département (présence et avis sur le recyclage des responsables des S.S.S., Labellisation E.N. et Fédérale des établissements, dotation en équipement District...),

. l'état des inscriptions et rappels des modalités de déroulement du nouveau dispositif F.F.F. « Football for schools » destiné aux classes de 6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> et des modifications apportées au dispositif F.F.F. « La Quinzaine du Foot », destinée maintenant uniquement aux classes de 2<sup>nde</sup> à terminale ;

. l'organisation des événements programmés sur la fin de saison par le District et la Ligue et en partenariat avec l'U.N.S.S. 78 : Formations des élèves à l'arbitrage (livret/formulaire numérique de suivi des jeunes élèves-arbitres en formation), journées promotionnelles Futsal et Football féminin, calendrier des rencontres U.N.S.S. de fin d'année scolaire et rassemblements des S.S.S. de fin de saison, dont le Tournoi départemental du District qui portera désormais le nom de « Rassemblement Départemental des Sections Sportives Jean-Denis POITOU ».

## 10 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.) fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

### ➤ Les Formations Initiales en Arbitrage

Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sessions de Formation Initiale en Arbitrage organisées par le District se sont déroulées les 14, 15, 21 et 28/1 et les 4, 5, 11 et 12/2.

**40 candidats-Arbitres** ont suivi ces formations et ont passé favorablement l'examen théorique.

Lors des 4 sessions, ce sont ainsi **79 arbitres qui ont été reçus à l'examen**, sur 90 candidats inscrits (soit 88 %).

La C.D.A. envisage d'organiser, d'ici la fin de la saison, une ou deux session(s) de Formation Initiale à l'Arbitrage qui, si elles ne compteront pas pour satisfaire aux obligations du Statut de l'Arbitrage, permettront de fournir de nouveaux Arbitres.

### ➤ Le point sur les effectifs des Arbitres

A la date du 6/3/2023, le District compte **341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 10,36 %** par rapport à l'année dernière (309). Le District des Yvelines a donc battu son record de nombre d'Arbitres qui s'élevait au maximum à 336 unités.

C'est une satisfaction qui vient autant saluer l'investissement des bénévoles de la Commission que l'effort des clubs en termes de recrutement et de fidélisation.

En comparaison avec les autres Districts Franciliens, seul le District du Val d'Oise compte davantage d'Arbitres (498) et aucun autre District n'a plus de 300 arbitres.

Au niveau régional, au 6/3/2023, la Ligue compte **2 341 licences Arbitres**, soit une **hausse de 14,36 %** par rapport à l'année dernière ce qui s'explique par une nette augmentation du nombre de formations en début d'année civile et par le poids des effectifs des District du Val d'Oise et des Yvelines et la forte hausse du nombre d'Arbitres du District Parisien.

**Au niveau national**, 22 628 licences sont enregistrées, soit une hausse de 10,19% par rapport à la saison passée (21 635).

### ➤ L'arbitrage régional

6 arbitres Yvelinois sur 23 arbitres régionaux tous Districts confondus (soit 26 %) sont encore en lice pour une éventuelle présentation aux concours de la Fédération :

. Marina DE ALMEIDA	Candidate Arbitre Fédérale Féminine
. Sarah DEGAGE	Candidate Arbitre-Assistante Fédérale Féminine
. Maxime BOULANGER	Candidat Fédéral 4
. Nassim BENABDELKRIM	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération

. Sébastien HENRY	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération
. Ivan KOWTUN	Candidat Jeune Arbitre de la Fédération

Il est à noter que le 4<sup>ème</sup> test probatoire en vue de cette sélection a été délocalisé de la Ligue au sein des installations du District des Yvelines, le samedi 11/3.

### ➤ Les actions de la C.D.A.

La C.D.A. organisera le samedi 25/3, au siège du District, un rassemblement de formation continue à destination de toute sa population arbitrale. Ce rassemblement se déroulera en 2 temps, une formation en matinée et une autre l'après-midi.

**Les remises des écussons pour les dernières sessions de formation** auront lieu le mardi 21 et le mercredi 29/3.

### ➤ La modification des obligations des clubs au regard du Statut de l'Arbitrage

**Il est rappelé que les obligations des clubs en matière de Statut de l'Arbitrage restent celles qui figuraient dans le Statut Régional de l'Arbitrage** et n'ont donc pas été aggravées malgré l'augmentation quasi-générale, par le Statut Fédéral, du nombre d'Arbitres à fournir par les clubs, le Statut Régional étant déjà, depuis de nombreuses années, aggravé par rapport au Statut Fédéral

Il est rappelé que, par contre seront applicables, **à compter de la saison 2023 / 2024** :

. l'obligation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat National **3, qu'un certain nombre de leurs Arbitres aient été formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes**,

. l'augmentation, pour les clubs évoluant à partir du Championnat Régional 3, du **nombre de leurs Arbitres qui devront être majeurs**.

**Le District a donc, comme cela avait été annoncé, diffusé les 17 et 24/1, une information précise à ce sujet, pour appeler l'attention des clubs sur ces nouvelles obligations.**

### ➤ Le Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage amateur

Dans le cadre du plan Performances 2024, le Comité Exécutif de la F.F.F. a décidé d'affecter un budget exceptionnel de 1 M€ en faveur du développement de l'Arbitrage amateur pour les saisons 2022 / 2023 et 2023 / 2024.

La 1<sup>ère</sup> enveloppe a été répartie par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, avec une somme versée directement aux Districts (5 500 € pour le District des Yvelines, 442 500 € pour l'ensemble des Districts).

La somme restante, dite enveloppe « territorialisée », soit un total de 435 000 €, est dédiée au Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur, concerté entre les Ligues et leurs Districts, en tenant compte de 3 critères : le nombre de licencié(e)s, le nombre de clubs et le nombre d'arbitres par Ligue).

La somme totale attendue à ce titre pour la Ligue de Paris-Ile de France est de 41 500 € et son attribution est conditionnée à la production du Plan Régionalisé de Développement de l'Arbitrage Amateur.

Une réunion s'est tenue à ce sujet avec la Ligue et ses Districts le 25/1.

Depuis, une nouvelle réunion a été programmée à ce sujet par la Ligue, d'abord le 16/2, puis le 23/2, mais elle aura finalement lieu le 14/3.

## 11 / NOMINATIONS D'ARBITRES

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, **à l'unanimité**, à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **40 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 3<sup>ème</sup> ou de la 4<sup>ème</sup> session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui ont été organisées, respectivement, les 14, 15, 21 et 28/1, et 4, 5, 11 et 12/2.

### 3<sup>ème</sup> session :

BACCOUCHI Mohamed	F.C. MANTOIS 78
BERTREUX Elea	U.S. LE PECQ
BLAIRON Stéphane	A.S. LA VESGRE
CICATELLO Aaron	C.S.M. ROSNY S/SEINE
CRISCI Rocco	MAURECOURT F.C.
DA COSTA Adane	MAGNY 78 F.C.
EL MEZOUART Elies	BONNIERES FRENEUSE F.C.
GUILLE Louis	U.S. HARDRICOURT
HAUTOT Frédéric	F.C.F. PORTES I.D.F.
KAHIA TANI Méllina	S.F.C. BAILLY NOISY
KAID Farid	COIGNIERES F.C.
LEGRAND Marion	U.S. LE PECQ
LOISEAU Stan	F.C.F. PORTES I.D.F.
MONDOR Josue	C.S.M. ROSNY S/SEINE
OUNADJELA Issa	C.S.M. ROSNY S/SEINE
PALFRAY Perrine	F.C. MAISONS-LAFFITTE
PEREIRA Joana	F.C.F. PORTES I.D.F.
PERMINOV Pierre	LE CHESNAY 78 F.C.
RECH Tom	BONNIERES FRENEUSE F.C.
SCARLATA Antonino	Indépendant
TAAL Mahamadou	A.S. BOIS D'ARCY
YAHATENE Samir	A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

### 4<sup>ème</sup> session :

ANAGLA Kokouvi Florent	Indépendant
ASSEKOUR Lahassane	COIGNIERES F.C.
BECOURT TOMAS Paul	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78
BENZINE Wael	A.S. MONTIGNY LE BX
CRUZ MOREY Killian	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78
CULUS Djibril	BREVAL LONGNES F.C.
FATNASSI MORAND Naël	R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78

FERREIRA Alexandre  
HADEF Nacer  
HAMZI Lahcene  
MANCHON FOUCHET Theo  
MOULIN Melvin  
NJIA NGAHAN Ulrich  
PANYASIRI Brandon  
PIEJOS Karim  
RAZALI LECLERC Tom  
SOMMARE Khadamou  
TANDJIGORA Mamadou

CONFLANS F.C.  
A.S. FOURQUEUX  
U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS  
E.S. TRAPPES  
E.S. TRAPPES  
RED STAR DE CRETEIL  
TRIEL A.C.  
A.S. ELYSEE PARIS  
F.C. VERSAILLES 78  
A.S. CARRIERES GRESILLONS  
C.S.L. AULNAY

Une **cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres** est programmée les mardi 21 et mercredi 29/3, au siège du District.

## 12 / L'INTEGRATION DANS LA FORMATION DES ARBITRES D'UNE SENSIBILISATION A LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE ET AUX GESTES QUI SAUVENT

Il est rappelé qu'un décret du 11/6/2021 impose l'intégration, dans la formation des Arbitres des fédérations sportives agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

Il prévoit qu'à l'issue de cette sensibilisation, les Arbitres doivent être en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Bien entendu, la possession par un Arbitre d'une qualification aux premiers secours, telle que le Certificat de compétence de citoyen de sécurité civile « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispensera son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'Arbitre.

Lors de sa réunion du 19/1/2023, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (BELFA) a décidé, à la demande des différentes personnes en charge de l'arbitrage à la F.F.F., d'apporter une réponse aux territoires, après avoir obtenu une précision sur l'âge d'application de ce décret et l'obligation pour les Arbitres déjà en activité de suivre cette formation, et de définir à quelle période elle devra être effectuée pour les candidats-arbitres.

Les Présidents des Collèges des Présidents de Ligue et de District, accompagnés d'un membre du BELFA, ont été chargés d'apporter des éléments complémentaires afin de finaliser ce travail.

Une circulaire d'application rédigée par la L.F.A. et la Direction de l'Arbitrage sera ensuite adressée à l'ensemble des territoires.

Le District des Yvelines a appelé l'attention du BELFA sur le fait que la mise en œuvre de l'obligation résultant de ce décret nécessite, pour ce qui est des candidats-arbitres, la **modification du coût de la formation, donc du droit d'inscription à la Formation Initiale** à

## **l'Arbitrage, qui est fixé par l'Institut de Formation du Football (I.F.F.).**

Par ailleurs, si cette formation est rendue obligatoire **pour tous les Arbitres déjà en fonctions** (hors ceux qui détiennent une qualification aux premiers secours), la question se posera **des conditions de son financement**.

## 13 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point en ce qui concerne **les Relevés Clubs**

Elle rappelle que lors de la dernière réunion du Comité, le 4/1/2023, il avait été constaté que des clubs restaient redevables envers le District, de sommes dues au titre des **relevés clubs précédents ou du solde des indemnités d'arbitrage de la saison 2021 / 2022**.

Un **nouveau relevé club avait en outre été émis le 15/11**, pour lequel la date limite de paiement était fixée au 5/12 et plusieurs rappels avaient été effectués les 15, 22, 29/11, 6 et 13/12/2022.

**63 clubs** restaient alors redevables envers le District d'une **somme totale de 58 658,41 €**, étant souligné que ces clubs n'avaient **ni formulé une demande de délai, ni même pris contact avec le District**.

Le Comité avait alors décidé de leur appliquer les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la **perte définitive d'1 point au classement** pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Il est rappelé qu'en cas de non-paiement, il pourrait être décidé la mise hors compétition de tout ou partie des équipes du club débiteur.

A ce jour, **8 clubs** restent redevables envers le District d'une somme totale de 7 112,79 € et il a été procédé aux retraits de points correspondants pour les 6 clubs qui évoluent en Championnats du District.

S'agissant des 2 clubs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue, **le Comité demande au Comité de Direction de la Ligue qu'il décide de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle qu'elle est prévue par l'article 3.8.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue**.

## 14 / LA REFLEXION SUR LES CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11 PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

M. Thierry MOURAUX rappelle que le District a décidé de mener une réflexion en vue de la mise en œuvre, dans les compétitions de jeunes à 11, de l'accession générationnelle (hors bien sûr la D 1, où les conditions d'organisation doivent être les mêmes dans tous les Districts car il s'agit de l'accès en Championnat Régional).

Dans le cadre de l'accession générationnelle, chaque équipe de jeunes à 11 pourra **bénéficier, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évolue, de son classement sportif constaté à l'issue de la saison précédente, dans la catégorie d'âge inférieure**.

La réflexion qui est actuellement conduite vise à définir très précisément les conditions du fonctionnement de l'accession générationnelle, avant une décision qui serait à prendre par l'Assemblée Générale, après concertation avec les clubs Yvelinois.

Une réunion préparatoire s'était tenue le 9/1 et une réunion d'information des clubs Yvelinois s'est tenue le 3/2, au siège du District.

Le Groupe de travail s'est ensuite réuni le 6/2 et, le 10/2, les clubs ont été invités, pour ceux qui n'avaient pas pu être présents le 3/2, à prendre connaissance du webinaire qui avait été réalisé à ce sujet, et à répondre à un questionnaire les interrogeant sur leur position à l'égard du projet.

La position des clubs concernés est, à une très grande majorité des réponses reçues, favorable à la mise en œuvre de la réforme.

Une nouvelle réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6/3 et une autre est programmée le lundi 13/3, pour examiner les diverses questions qui nécessitent des décisions.

Une question est à régler en ce qui concerne **les obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes**.

Il résulte en effet de l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris-Ile de France que les clubs du Championnat Seniors de R 1, R 2, R 3 et D 1 ont l'obligation :

- d'engager 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, dont 1 équipe U18 (ou U 19 si cette dernière dispute le Championnat National U 19), 1 équipe U 16 (ou U 17 si cette dernière dispute le Championnat National U 17) et 1 équipe U 14, (l'engagement d'une équipe dans le Championnat U 20 permettant de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées),
- et d'y participer jusqu'à leur terme.

Il apparaît donc nécessaire que les clubs concernés puissent satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, 3 équipes de jeunes différentes, **non plus seulement 1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18, mais :**

- 1 équipe U 14,
- 1 équipe U 15 ou U 16,
- 1 équipe U 17 ou U 18.

Il y a lieu de souligner qu'une telle modification ne remet aucunement en cause l'objectif de structuration des clubs qui fonde l'obligation qui leur est faite d'engager des équipes de jeunes et de les faire participer jusqu'au terme de leur Championnat.

A noter à ce sujet qu'une exception existe déjà quant à l'obligation d'engager **1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18**, dès lors

que l'engagement d'une équipe dans le Championnat U 20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

**Le Comité de Direction sollicite donc, à l'unanimité, du Comité de Direction de la Ligue l'adoption d'une modification en ce sens des dispositions de l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**

De son côté, le Comité de Direction du District adaptera en ce sens les dispositions de son Règlement Sportif, pour ce qui concerne les obligations des clubs évoluant en Championnats Seniors de D 2, de D 3 et de D 4.

## 15 / L'APPLICATION DE L'ARTICLE 11.1 DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

L'article 11.1 du Règlement Sportif définit quelles sont les équipes obligatoires, notamment de jeunes, que les clubs dont l'équipe 1<sup>ère</sup> Seniors évolue en Championnats du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme.

Il est rappelé à ce sujet que lors de l'Assemblée Générale du District du 13/6/2015, les sanctions sportives infligées aux clubs qui ne respectaient pas leurs obligations en matière d'équipes de jeunes ont été très largement assouplies (hormis, bien sûr, pour les clubs évoluant en Championnat Départemental 1, où les obligations sont fixées par la Ligue).

Auparavant, dès qu'il manquait à un club 1 seule équipe de jeunes obligatoire, l'équipe 1<sup>ère</sup> du club était reléguée en Division inférieure à l'issue de la saison.

Depuis la décision de l'Assemblée Générale, la relégation en division inférieure de l'équipe 1<sup>ère</sup> du club n'intervient que s'il manque plus d'1 équipe de jeunes, ou il manque 1 équipe de jeunes lors de 2 saisons consécutives ou il manque l'équipe Senior réserve lorsqu'elle est obligatoire.

Le COIGNIERES F.C. a eu à faire face, fin 2022 et au début de l'année 2023, aux conséquences du drame qui s'est déroulé à COIGNIERES, dans la nuit du 26 au 27/11/2022, où un adolescent a perdu la vie au cours d'une rixe avec des jeunes d'une ville voisine.

Ce drame avait conduit le District, par prudence, compte tenu de la tension qui régnait à COIGNIERES, à reporter tous les matches des U 18 qui devaient être disputés par le COIGNIERES F.C., ainsi que certaines rencontres de Seniors.

Une réunion tenue le 9/2 au siège du District, avec les représentants des villes de COIGNIERES, d'ELANCOURT et de MAUREPAS, le COIGNIERES F.C., l'O.S.C. ELANCOURT et l'A.S. MAUREPAS) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), a permis d'aborder la question de l'organisation des rencontres devant être disputées d'ici la fin de la saison par le COIGNIERES F.C..

On notera, avec regret, que la **Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines, qui avait été sollicitée, était absente**, ce qui a conduit le District à s'en étonner auprès de M. le Préfet des Yvelines par une lettre du 13/2.

Il n'a pu qu'être constaté que les matches des U 18 ne pourraient se tenir, ce qui entraîne, administrativement, le forfait de l'équipe U 18 du club.

Sur la proposition du Bureau du Comité de Direction, le Comité décide **à l'unanimité**, compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel et grave de la situation, que le **forfait de l'équipe U 18 du COIGNIERES F.C.**, qui conduit bien sûr à sa relégation en Division inférieure à la fin de la saison 2022 / 2023, **ne sera pas pris en compte au titre d'une éventuelle récidive** telle que prévue par l'article 11.2 du Règlement Sportif du District.

## 16 / LES LABELS JEUNES F.F.F. CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

M. Thierry MOURAUX fait le point quant aux Labels des campagnes 2022 / 2025 et 2023 / 2026.

### ➤ Les Labels de la campagne Labels Jeunes F.F.F. Crédit Agricole 2022 / 2025

La remise des dotations Nike des clubs Labellisés la saison passée est intervenue, pour certains clubs, le 2/2, au siège du District, à l'occasion du tirage au sort des Coupes des Yvelines et du Comité, en présence des représentants du Crédit Agricole d'Île de France.

Les dotations du Crédit Agricole leur avaient été livrées.

Une remise officielle est maintenant à programmer au sein de l'ensemble des clubs concernés d'ici la fin de la saison afin de leur permettre de mettre en valeur cette attribution auprès de leurs adhérents et partenaires, en invitant un représentant du Crédit Agricole à s'y associer.

Le F.C. FONTENAY-LE-FLEURY a, pour la remise des Labels Jeunes (niveau Espoir) et Féminines (niveau Bronze) a proposé la date du dimanche 26/3.

### ➤ La campagne Labels Jeunes F.F.F. Crédit Agricole 2023 / 2026

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures était fixée au 15/12/2022 et à cette date, 15 clubs Yvelinois avaient déposé un dossier aux fins de Labellisation :

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,**

**9 clubs**, dont 4 de niveau National (mais 1 club ne remplit pas les pré-requis nécessaires)

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines**

**6 clubs** (mais 1 club ne remplit pas les pré-requis nécessaires)

- **Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal**

Aucun club

La **Commission Départementale des Labels** s'est réunie le 31/1, ce qui a permis d'établir un 1<sup>er</sup> bilan des candidatures et les clubs éligibles et non éligibles ont été avisés.

La **Commission**, via les Conseillers Techniques Départementaux, se rapprochera prochainement des clubs ayant candidaté et dont les dossiers ont été validés comme recevables, afin de leur préciser les prochaines étapes concernant l'évaluation de leur dossier, sur la période de mars à avril 2023.

Tous les clubs n'ayant pas candidaté conservent bien évidemment la possibilité d'effectuer un autodiagnostic, afin d'évaluer leur capacité à optimiser leur structure.

## 17 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

➤ Le District comptait, au 1<sup>er</sup>/3/2023, **44 868 licencié(e)s**, soit 2 034 de plus qu'au 1<sup>er</sup>/3/2022 (42 834).

La hausse globale atteint donc **4,75 %**.

On notera que presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 117 licenciés, soit + 12,25 %), U 15 (+ 256 licenciés, soit + 17,23 %) et U 14 (+ 258 licenciés, soit + 13,04 %).

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ **18,69 %**) puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup>/3/2023, 3 436 licenciées contre 2 895 au 1<sup>er</sup>/3/2022 et 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 755 licencié(e)s, soit **+ 3,93 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en forte hausse (+ **7,25 %**) au 1<sup>er</sup>/3/2023 (4 929 contre 4 596 au 1<sup>er</sup>/3/2022) dont + 6,05 % pour les Dirigeant(e)s et + 13,42 % pour les Educateurs Fédéraux, les animateurs Fédéraux et les Entraîneurs.

On notera qu'au 1<sup>er</sup>/3/2023, le District comptait **103,09 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 1<sup>er</sup>/3/2022, ce pourcentage atteignait 116,21 %.

A ce jour, le District compte **44 913 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 519 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 1<sup>er</sup>/3/2023, **298 864 licencié(e)s**, contre **285 185 au 1<sup>er</sup>/3/2022**.

La hausse (+ (13 679 licencié(e)s) était ainsi de **4,80 %**.

La Ligue compte à ce jour 299 400 licencié(es).

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**

## 18 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 10/3, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)**
- ✓ le lundi 13/3, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de District Franciliens, à propos de la gouvernance de la F.F.F.**
- ✓ le mardi 14/3 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District : Les thèmes qui seront évoqués :**
  - **La nouvelle filière de formation des Educateurs**
  - **Le Plan Régionalisé de développement de l'Arbitrage amateur**
- ✓ le lundi 20/3 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le lundi 20/3, au siège du District : Organisation par l'Amicale des Educateurs.trice.s de Football des Yvelines, en partenariat avec le District, d'une **intervention de M. Philippe BRETAUD**, Conseiller Technique National au Département Recherche, Développement et Enseignement de la cellule Performance de la Direction Technique Nationale, sur le thème : **L'approche Mentale et les différentes formes d'Apprentissage**
- ✓ le mardi 21 et le mercredi 29/3, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le mercredi 22/3, au siège du District : **Remise de la dotation au titre de l'Opération « 10 000 ballons »**, où la Ligue de Paris-Ile de France, dans le cadre de la convention passée avec la Région, offre des ballons aux clubs comptant dans leur effectif plus de 10 licenciés U 6 / U 13 garçons. Pour les Yvelines : 108 clubs, pour 1 410 ballons et 177 filets de ballons

## ✓ Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :

- le jeudi 23/3, en visio, sur le thème : « **Subventions de l'Agence Nationale du Sport ? Comment bien y répondre ?** » Tous les outils pratiques pour remplir de façon efficace son dossier

- le samedi 15/4, à PLAISIR : Mixity Time, sur le thème : « **Développer et optimiser ses compétences de dirigeant(e)s associatifs** » :

. module 3 : **Moi et l'équipe** : acquérir des techniques et outils pour mieux manager mon équipe en tant que dirigeant dirigeantes d'association sportive

- le jeudi 20 et le vendredi 21/4, à TRAPPES, sur le thème : « **Les points clefs pour une bonne gestion associative** »

- le mardi 13/6, à TRAPPES, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** »

- ✓ le samedi 25/3, à PARIS : **Réunion organisée par la Commission Fédérale de Féminisation** et regroupant les Ligues de Paris-Ile de France, des Hauts-de-France et du Centre Val-de-Loire, dans le cadre du Plan Mixité, dans le but d'**intégrer un certain nombre de femmes au parcours** d'accompagnement qui vise, au niveau national, à former 300 femmes à la prise de responsabilités dans le monde du football d'ici 2024.

Ont été désignées pour cette rencontre, d'une part, au titre des élues, Mmes Valérie TARDIVEL et Dorette ELANGUE ETEME, respectivement Secrétaire Générale et Secrétaire Générale Adjointe du District, et d'autre part, Mme Mireille CORDON, ex-Présidente de l'O.S.C. ELANCOURT et Mme Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ,

- ✓ le samedi 25/3 : **Rassemblement de formation continue à destination de toute la population arbitrale du District**
- ✓ le samedi 1<sup>er</sup>/4, à MAREIL-SUR-MAUDRE : **Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le samedi 8/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F**
- ✓ le vendredi 14/4 (lieu à déterminer) : **Réunion, dans le secteur 2, de présentation de la mise en place du dispositif des Référénts de secteurs**
- ✓ le samedi 15/4, à VOISINS-LE BRETONNEUX : **Opération « Toutes Foot »**
- ✓ Après la Semaine du Football féminin et Mesdames, Franchissez la barrière, qui ont laissé des fondations solides et un bel héritage, voici Toutes Foot, le nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet-club dans toutes ses dimensions

- ✓ le mercredi 26/4, à MANTES-LA-VILLE : **Finale de la Coupe de Paris - Crédit Mutuel I.D.F. : F.C. MANTOIS 78 1 / A.C. PARIS 15**

- ✓ le dimanche 30/4 : **Journée Nationale des Bénévoles**, précédée, le samedi 29/4, de la **Finale de la Coupe de France** et de la **Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole**

## 19 / QUESTIONS DIVERSES

M. Ali SAHALI souligne que l'**Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)** se tiendra, au siège du District, le vendredi 10/3, à 20 H.

Par ailleurs, est rappelée la règle applicable à tout membre d'une Commission du District, selon laquelle il doit **obligatoirement s'abstenir d'intervenir, de quelque façon que ce soit, s'il a un intérêt direct ou indirect à l'affaire traitée et ne pas siéger lors de l'étude de celle-ci.**

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour,  
la séance est levée à 20 H 30.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 12 avril 2023, à 18 H 30

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



## ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 28/03/23

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts						
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>					<b>D5E</b>					
BAILLY NOISY SFC 1	32	22	32,0	3	ANDRESY FC 1	14	22	14,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	18	22	18,0	6	ACHERES CS 1	5	16	6,9	6	6	COIGNIERES FC 2	7	16	0,0	6
CHESNAY 78 FC LE 1	41	22	41,0	1	AUBERGENVILLE FC 2	28	22	28,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	19	22	19,0	6	ANDRESY FC 2	7	16	9,6	6	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0	6
CONFLANS FC 2	22	22	22,0	6	BUCHELOISE AS 2	29	22	29,0	6	CHATOU AS 3	22	22	22,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	19,3	6	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	6	16	0,0	6
HOUILLES AC 2	32	22	32,0	3	CARRIERES S/SEINE US 1	16	22	16,0	6	CONFLANS FC 3	22	22	22,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	5	16	6,9	6	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	16	0,0	6
HOUILLES SO 1	15	22	15,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	14	22	14,0	6	FOURQUEUX AS 1	26	22	26,0	6	FOURQUEUX AS 2	7	16	9,6	6	6	RAMBOUILLET YVELINES 3		16	0,0	6
LIMAY ALJ 1	42	22	42,0	1	ECQUEVILLY EFC 1	46	22	46,0	1	HOUILLES SO 2	26	22	26,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	7	16	9,6	6	6	ST CYR AFC 1	14	16	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	32	22	32,0	3	EPONE USBS 2	24	22	24,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	21	22	21,0	6	MAURECOURT FC 2	17	16	23,4	6	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	8	16	0,0	6
MARLY LE ROI US 1	33	22	33,0	3	LES MUREAUX OFC 3	27	22	27,0	6	MAURECOURT FC 1	18	22	18,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	5	16	6,9	6	6	YVELINES SUD 1	6	16	0,0	6
LES MUREAUX OFC	26	22	26,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	9	22	9,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	27	22	27,0	6	MONTESSON US 2	4	16	5,5	6	6	YVELINES US 1	2	16	0,0	6
EPONE USBS 1	40	22	40,0	1	SARTROUVILLE ES 2	24	22	24,0	6	TRAPPES ES 3	28	22	28,0	6	VERNOUILLET FC 1	4	16	5,5	6	6					
VALLEE 78 FC 1	30	22	30,0	3	ST GERMAIN EN LAYE 1	18	22	18,0	6	TRIEL AC 1	29	22	29,0	6											
VOISINS FC 1	26	22	26,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	14	22	14,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	18	22	18,0	6											
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>										
BUCHELOISE AS 1	31	22	31,0	3	CHESNAY 78 FC LE 2	28	21	29,3	6	BOIS D'ARCY AS 2	24	22	24,0	6	ACHERES CS 2	6	18	fft	###	fft					
BOIS D'ARCY AS 1	29	22	29,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	19	fft	fft	BUC FOOT AO 1	26	22	26,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	19	18	23,2	6	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	35	22	35,0	3	FONTENAY FLEURY FC 1	20	21	21,0	6	CELLOIS CS 1	12	22	12,0	6	CELLOIS CS 2	7	18	8,6	6	6					
CHAMBOURCY ASM 1	30	22	30,0	3	HOUDANAISE REGION FC 1	23	21	24,1	6	CHESNAY 78 FC 3	18	21	18,9	6	CHAMBOURCY ASM 2	11	18	13,4	6	6					
CHATOU AS 2	24	22	24,0	6	MAULOISE US 1	18	22	18,0	6	ELANCOURT OSC 2	16	22	16,0	6	CROISSY US 1	4	18	4,9	6	6					
GUYANCOURT ES 1	33	22	33,0	3	MAUREPAS AS 2	23	21	24,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	32	22	32,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	8	18	9,8	6	6					
HOUILLES AC 3	18	22	18,0	6	NEAUPHLE-POINT 3	19	19	fft	fft	GUYANCOURT ES 2	14	22	14,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	10	18	12,2	6	6					
LE PECQ US 1	21	22	21,0	6	PLAISIROIS FO 2	17	22	17,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	19	22	19,0	6	MAULOISE US 2	9	18	11,0	6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	27	22	27,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	27	21	28,3	6	MONTIGNY LE BX AS 2	19	22	19,0	6	PORT MARLY CS 1	28	18	34,2	###	3					
TRAPPES ES 2	27	22	27,0	6	VELIZY ASC 1	27	22	27,0	6	VALLEE 78 FC 2	18	22	18,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	13	18	15,9	6	6					
VERNEUIL FOOT 1	35	22	35,0	3	VILLEPREUX FC 1	20	21	21,0	6	VELIZY ASC 2	7	21	7,3	6											
VERSAILLES 78 FC 3	22	22	22,0	6	VOISINS F.C. 2	16	22	16,0	6	VIROFLAY USM 1		22	0,0	6											
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>										
AUBERGENVILLE FC 1	40	22	40,0	1	BREVAL LONGNES FC 1	33	22	33,0	3	BONNIERES FRENEUSE 1	9	18	11,0	6	BUC FOOT AO 2	7	18	8,6	6	6					
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	38	22	38,0	3	CARRIERES GRESILLONS 2	15	22	15,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	12	18	14,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2		18	fft	###	fft					
COIGNIERES FC 1	21	22	21,0	6	FONTENAY ST PÈRE AS 1	21	22	21,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	18	1,2	6	FEUCHEROLLES USA 2	10	18	12,2	6	6					
ELANCOURT OSC 1	24	22	24,0	6	GARGENVILLE STADE 2	35	22	35,0	3	INTERFOOT 78 1	9	18	11,0	6	JOUY EN JOSAS US 2	5	18	6,1	6	6					
GARGENVILLE STADE 1	27	22	27,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	24	22	24,0	6	JUZIERS FC 1	12	18	14,7	6	MONTIGNY LE BX AS 3	10	18	12,2	6	6					
HARDRICOURT US 2	17	22	17,0	6	LIMAY ALJ	24	22	24,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	21	18	25,7	6	LE PECQ US 2	7	18	8,6	6	6					
JOUY EN JOSAS US 1	19	22	19,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	31	22	31,0	3	POISSY AS 3	13	18	15,9	6	PLAISIROIS FO 3	19	18	23,2	6	6					
MARLY LE ROI US 2	17	22	17,0	6	MANTES USC 1	44	22	44,0	1	PORCHEVILLE FC 1	16	18	19,6	6	VILLEPREUX FC 2	10	18	12,2	6	6					
MONTESSON US 1	25	22	25,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	21	22	21,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	10	18	12,2	6	VOISINS FC 3	14	18	17,1	6	6					
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	33	22	33,0	3	VAUXOISE ES 1	23	22	23,0	6	VAUXOISE ES 1	7	18	8,6	6	YVELINES US 2	18		0,0	6	6					
NEAUPHLE-POINT 2	26	22	26,0	6	VERNEUIL FOOT 2	17	22	17,0	6																
PLAISIROIS FO 1	34	22	34,0	3	VINSKY FC 1	14	22	14,0	6																

**Pts** = Nombre de points bonus ou malus au classement

**Ratio** = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

**Matches** = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

**Total** = Nombre de points de pénalité en cours